

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au Conseil départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée.

Tel est l'objet du présent rapport consacré à l'examen du Compte Administratif de l'année 2022.

Je vous propose d'examiner dans un premier temps les grandes tendances qui se dégagent de l'exercice 2022 (notamment l'évolution des principaux ratios financiers du département, Partie 1) avant de revenir de manière synthétique sur les réalisations de l'année 2022 présentées par nature de dépenses et de recettes (Partie 2) puis par fonctions budgétaires (Partie 3).

1ère PARTIE : LES GRANDES TENDANCES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU DÉPARTEMENT

Le compte administratif 2022 soumis à votre approbation reflète la traduction des engagements qui vous ont été proposés lors du vote du budget primitif pour l'année 2022 et des décisions modificatives qui s'en sont suivies.

Vous en soulignerez des pourcentages de réalisation dans son exécution relativement satisfaisants, que ce soit en recettes et en dépenses, tant en section de fonctionnement que d'investissement : les taux de réalisation sont en effet de **95,06 %** pour les dépenses réelles de fonctionnement (contre 96,43 % en 2021 et 92,27 % en 2020) et de **102,11 %** pour les recettes réelles de fonctionnement (contre 102,35 % en 2021 et 99,89 % en 2020), tandis qu'en section d'investissement les taux de réalisation s'élèvent à **84,38 %** (hors crédits relatifs aux opérations de refinancement de dette) s'agissant des dépenses réelles (contre 78,64 % en 2021 et 70,92 % en 2020) et à **92,16 %** (hors crédits relatifs aux opérations de refinancement de dette) pour les recettes réelles (contre 99,46 % en 2021 et 93,92 % en 2020).

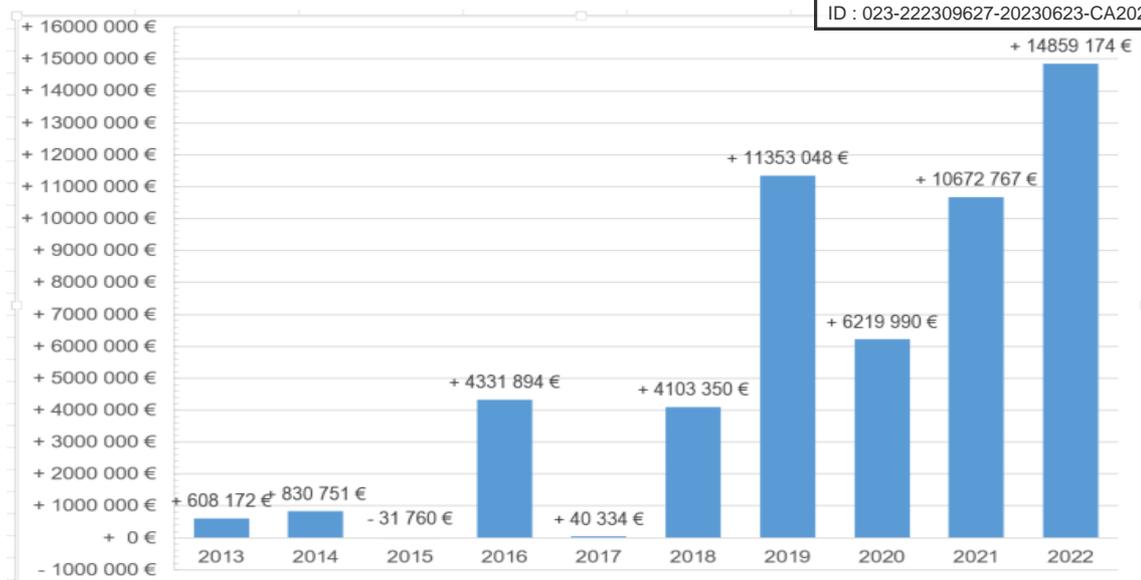
Le compte administratif 2022 de notre collectivité traduit la volonté du Département de concilier deux grands impératifs au cours de l'année écoulée :

- La nécessité de maintenir une situation financière saine, en poursuivant autant que possible la maîtrise et l'optimisation des charges de fonctionnement, afin d'éviter de nouveau un effet ciseau entre la moindre progression des recettes et l'augmentation plus nette des dépenses, notamment sociales, et donc de conserver des marges de manœuvre pour l'avenir dans un contexte qui s'annonce relativement incertain.
- La nécessité absolue d'offrir des services de qualité à nos usagers et de construire un territoire résilient, solidaire et attractif. Notre collectivité s'est donc attachée en 2022, comme ce fut déjà le cas les années précédentes, à accomplir et renforcer ses missions relatives aux politiques sociales et de solidarités territoriales mais aussi à investir pour l'avenir afin de permettre l'attractivité et le développement de notre territoire tout en favorisant l'économie locale.

Le premier objectif (maintenir une situation financière saine à l'issue de l'exercice 2022) **est largement atteint**, comme en témoignent les indicateurs suivants :

- Un virement en nette hausse à la section d'investissement, afin de soutenir une politique d'aménagement du territoire dans tous les domaines et de doter notre département d'infrastructures, d'équipements et d'une image forte pour qu'il devienne toujours plus attractif ;
- Des résultats de gestion de fonctionnement en perpétuelle augmentation depuis des années (entraînant donc une progression constante de l'excédent reporté à compter du BP 2015) et se soldant même par un montant "record" en 2022, comme en témoignent le graphique et le tableau ci-après :

Évolution du résultat de gestion en fonctionnement depuis 2013 :



Évolution du résultat de clôture (en euros) depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat d'investissement	+1 198 301,99	+3 230 613,42	+1 550 421,03	+2 190 547,87	+616 932,05	-7 538 025,24	-13 700 595,37
Résultat de fonctionnement	+5 912 742,75	+5 953 076,35	+10 056 426,48	+22 764 300,95	+28 987 636,31	+39 660 403,20	+46 519 577,47
Résultat global de clôture	+7 111 044,74	+9 183 689,77	+11 606 847,51	+24 954 848,82	+29 604 568,36	+32 122 377,96	+32 818 982,10

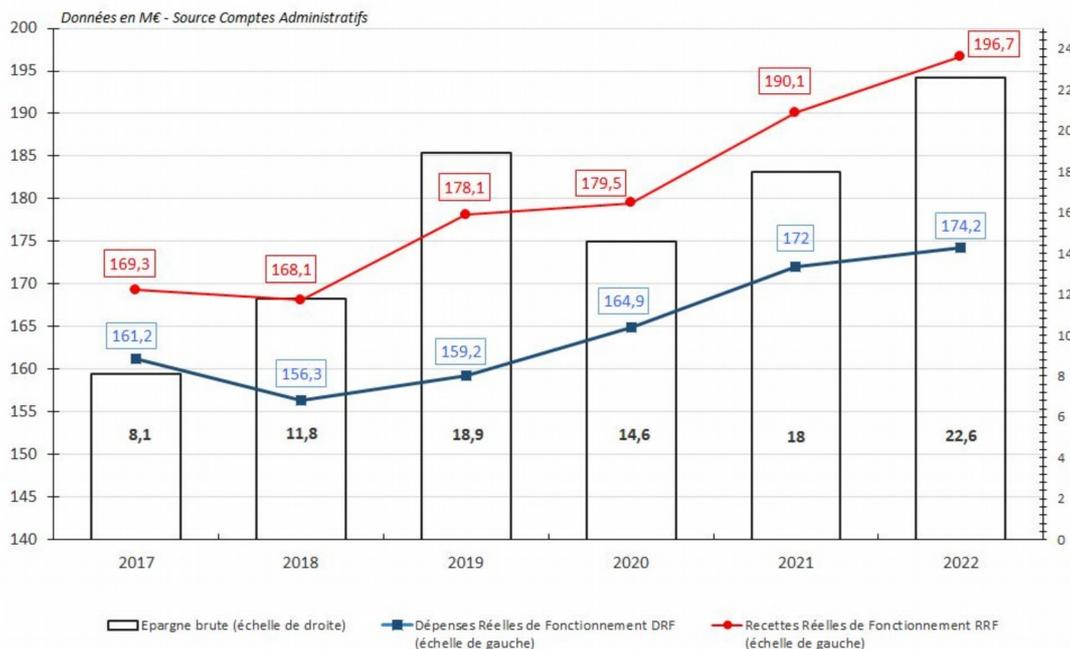
Le détail complet de l'évolution du résultat de clôture, section par section, figure en annexe n° 1 de ce rapport.

- Une amélioration franche des indicateurs financiers majeurs du Département (niveau d'épargne brute, taux d'épargne brute, niveau d'épargne nette, capacité de désendettement).

L'épargne brute libérée (recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations mais avec travaux en régie - dépenses réelles de fonctionnement) est la suivante à l'issue de l'exercice 2022 : 196 737 266,14 € (recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'immobilisations mais avec travaux en régie) - 174 179 281,70 € (dépenses réelles de fonctionnement) = **22 557 984,44 € d'épargne brute** (soit un montant de 192 € par habitant).

Le niveau d'épargne brute augmente donc significativement par rapport à l'exercice 2021 (+ 24,83 % entre 2021 et 2022), où il se situait à 18,1 M€ (154 € par habitant). Il s'agit même d'un montant "record" pour notre collectivité, se situant nettement au dessus du niveau enregistré en 2019 qui constituait le plus haut niveau enregistré par notre Département sur les dernières années (l'épargne brute avait en effet atteint 18,9 M€ en 2019). Le graphique ci-après permet d'illustrer clairement l'amélioration de la situation financière du Département pour ce qui concerne l'épargne brute :

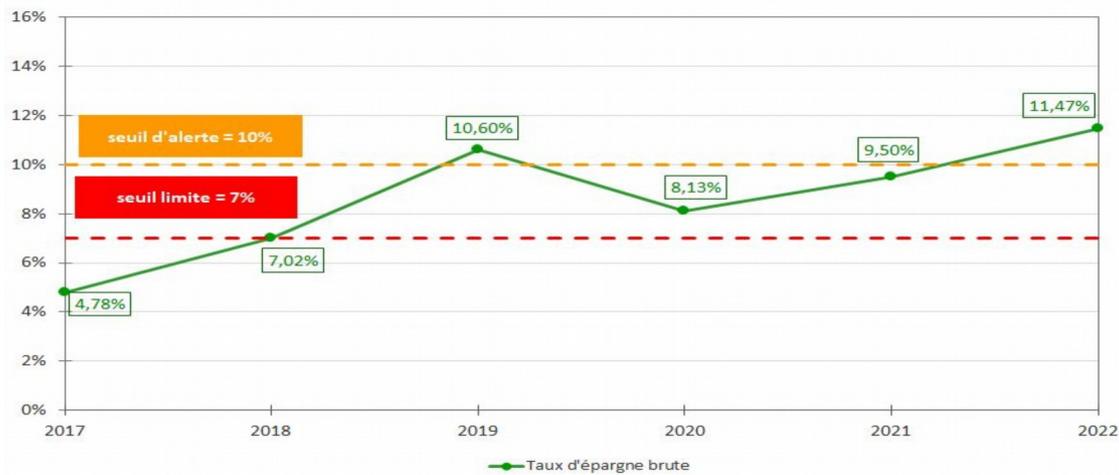
Evolution de l'épargne brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) sur la période 2017-2022



Le **taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) est de 11,47 % à la fin de l'exercice 2022. Pour rappel, ce ratio qui exprime la part des recettes réelles de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette puis investir (autrement dit, il s'agit de la part des recettes réelles de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement) était de 9,50 % en 2021, de 8,13 % en 2020 ou encore de 10,60 % en 2019.

Il s'agit donc là aussi du meilleur ratio enregistré par notre collectivité sur les dernières années, ce qui nous permet de sortir du seuil d'alerte compris entre 7 % et 10 %. Si nos progrès sont incontestables, rappelons néanmoins toutefois qu'en moyenne, les Départements de notre strate ont un taux d'épargne brute se situant entre 18 % et 19 %.

Evolution des taux d'épargne (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) sur la période 2017-2022



La situation de la Creuse a néanmoins évolué très positivement depuis 2014, comme en atteste le tableau ci-après :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Taux d'épargne brute	4,13 %	4,42 %	6,87 %	4,78 %	7,02 %	10,60 %	8,13 %	9,50 %	11,47 %

L'épargne nette à l'issue de l'exercice 2022 (c'est-à-dire l'épargne brute diminuée du remboursement du capital des emprunts auprès des banques) est la suivante :

22 557 984,44 € (épargne brute) - 11 695 863,07 € (remboursement du capital des emprunts) = **10 862 121,37 €**.

Là aussi, il est intéressant de noter que le niveau d'épargne nette évolue favorablement par rapport à celui observé fin 2021 (il était de 6,2 M€ en 2021, soit une augmentation de + 74,40 %) et qu'il s'agit d'une année "record" pour notre collectivité, bien au-delà du niveau observé en 2019 qui constituait jusqu'alors l'année de référence.

C'est la cinquième année d'affilée que le département de la Creuse présente un niveau d'épargne nette positif en fin d'exercice (depuis 2018 donc), ce qui traduit bien la tendance durable d'amélioration de la santé financière de notre département. Il convient de poursuivre cette dynamique et de la conforter, car si notre montant d'épargne nette par habitant se situe désormais à 93 € par habitant, rappelons qu'il atteint 179 € par habitant en moyenne dans les départements de notre strate.

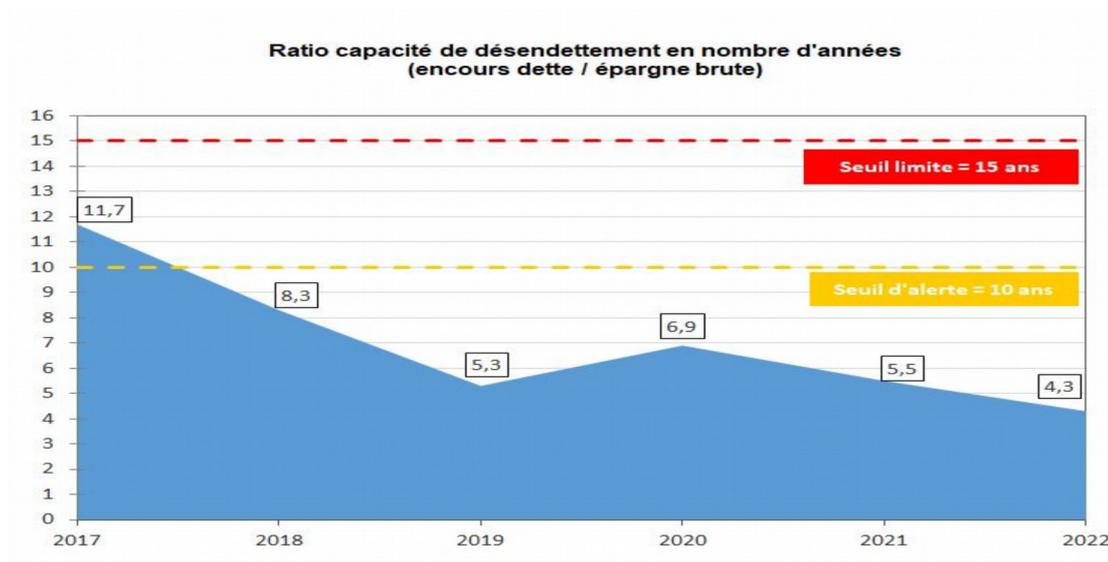
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Épargne nette du Département	- 2,1 M€	+ 1,7 M€	- 2,5 M€	+ 0,5 M€	+ 7,6 M€	+ 3,2 M€	+ 6,2 M€	+ 10,8 M€

Cela signifie donc que nous sommes désormais en capacité **d'autofinancer**, chaque année, **une partie de nos dépenses d'investissement, et donc de réduire notre recours à l'emprunt**. En effet, et c'est à souligner, **le Département a poursuivi en 2022 un cycle de désendettement entamé à compter de l'exercice 2021**. Le montant emprunté en 2022 s'élève à 9 M€ et est largement inférieur aux montants empruntés les années précédentes (13,5 M€ en 2018 et en 2019, 12,5 M€ en 2020 ou encore 10 M€ en 2021). Il est surtout inférieur au montant du capital remboursé en 2022 (11,7 M€). Par conséquent, l'encours de dette du budget principal poursuit sa diminution en fin d'exercice : alors qu'il était de 98,9 M€ fin 2021, l'encours s'établit à 96,2 M€ fin 2022, soit une diminution d'environ 2,7 M€ en un an. Plus globalement, en deux ans (depuis fin 2020 donc), l'encours de dette de notre collectivité a diminué de 4,6 M€ en passant de 100,8 M€ à 96,2 M€.

Le **ratio de désendettement** (encours de dette / épargne brute) suit la même tendance favorable : il s'établit

à 4,27 années fin 2022, là où il était de 5,48 années à la fin de l'exercice 2021. L'évolution de la capacité de désendettement de notre collectivité depuis 2015 traduit elle aussi une nette amélioration de la situation, notre département se tenant aujourd'hui assez éloigné du seuil d'alerte fixé à 10 années et du seuil limite à ne pas dépasser fixé à 15 années, comme indiqué dans le tableau et le graphique ci-après :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement (en années)	12,2	7,7	11,7	8,3	5,3	6,9	5,5	4,3



S'agissant du **second grand objectif** de l'année 2022 (offrir des services de qualité à nos usagers et de poursuivre la construction d'un territoire résilient, solidaire et attractif), le département de la Creuse s'est également attaché à répondre présent, en assurant pleinement notre mission d'accompagnement social envers les personnes les plus fragiles et en soutenant notre territoire à travers les compétences qui sont les nôtres, afin de préserver l'économie et l'emploi. A titre d'illustration, nous pouvons notamment mentionner les éléments suivants :

- les dépenses d'investissement (les dépenses d'équipement + les subventions d'équipement versées à des tiers) s'élèvent à plus de **23,2 M€** en 2022 (on arrive même jusqu'à 23,8 M€ en intégrant les travaux en régie, c'est-à-dire ceux réalisés directement par les agents du Conseil départemental) . Elles augmentent donc de plus de 3,7 M€ par rapport à 2021 (19,5 M€ de réalisations en investissement en 2021) et jamais un tel montant d'investissements n'avait été observé depuis l'exercice 2013. Le Département, en 2022 comme ce fut aussi le cas les années précédentes, a donc pleinement joué son rôle pour la relance de l'économie creusoise. Le programme d'investissement du Département prépare l'avenir à travers la mise en œuvre d'opérations d'amélioration des infrastructures de mobilité, l'amélioration des conditions d'études de nos collégiens mais aussi l'aménagement numérique du territoire creusois.

Le détail des investissements réalisés en 2022 apparaît plus loin dans le rapport. Il est surtout intéressant de constater que le mode de financement de ces investissements évolue de manière notoire et favorable, comme indiqué dans le tableau ci-après :

Dépenses d'investissement 2022 à financer	Montants	Sources de financement de	
Investissements directs du Département : études, logiciels, travaux, acquisitions de matériels	18 491 757,41 €	Subventions d'investissement encaissées (dont DSID)	2 436 291,45 €
Investissements indirects du Département : subventions d'équipement versées à des tiers	4 713 736,02 €	FCTVA	2 400 152,62 €
Sous total dépenses d'équipement du Département (investissements directs + indirects)	23 205 493,43 €	Remboursements par des tiers des avances et prêts octroyés par le conseil départemental	122 314,88 €
Travaux en régie (réalisés par des agents du Département)	615 061,67 €	Autres recettes d'investissement diverses (cessions d'immobilisations, avoirs, annulations de mandats émis sur exercices antérieurs)	96 805,44 €
Avances remboursables et prêts octroyés par le conseil départemental à des tiers	73 877,31 €	Épargne nette (CAF nette)	10 862 121,37 €
Autres dépenses d'investissement (régularisation du compte 1069 avant migration en M57)	326 649,21 €	Emprunt souscrit	9 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT A FINANCER	24 221 081,62 €	TOTAL SOURCES DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT 2022	24 917 685,76 €
DIFFERENCE ENTRE LES RECETTES ET LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A FINANCER EN 2022 (variation de l'excédent global de clôture)			696 604,14 €

En effet, pour la première fois, l'emprunt ne constitue plus la première source de financement de notre politique d'investissements. En 2022, c'est bien l'autofinancement (l'épargne nette) qui représente plus de 44 % du financement des dépenses d'investissement du Département, devant l'emprunt (qui permet de couvrir 37 % des dépenses d'investissement 2022). C'est à mentionner car jusqu'à 2020 inclus, l'emprunt représentait environ 70 % des sources de financement de nos investissements. Enfin, les autres recettes d'investissement (subventions, FCTVA, cessions, remboursements des avances et prêts) permettent de financer entre 19 % et 20 % de nos dépenses d'investissement en 2022. Il s'agira d'essayer de maintenir ce "cercle vertueux" dans les années futures, c'est-à-dire poursuivre une politique d'investissements ambitieuse en la finançant le plus possible par l'autofinancement (épargne nette) et les subventions et non plus l'emprunt.

A noter également que le Département n'a pas eu besoin de "piocher" dans son fonds de roulement en 2022 pour financer ses investissements, ce qui sera en revanche probablement le cas dans les années futures (au regard notamment de la dégradation des conditions d'emprunt et donc de la nécessité de diminuer encore davantage le recours à ce dernier à compter de 2023).

La raison d'être du Département demeure également la **solidarité** : enfance, personnes âgées, personnes handicapées, personnes en insertion. Le Département est un soutien précieux pour de nombreux creusois et a donc mobilisé les leviers dont il dispose pour soutenir les plus fragiles. Les dépenses relatives à l'action sociale, hors frais de personnel, ont ainsi progressé dans de nombreux domaines entre 2021 et 2022, traduisant le rôle central du département pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens : à titre d'exemple, les dépenses relatives à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie passent de 30,2 M€ en 2021 à 31,8 M€ en 2022 (+ 5,38 %), les dépenses relatives à la Prestation de Compensation du Handicap passent de 3,8 M€ en 2021 à plus de 4,1 M€ en 2022 (+ 8,23 %).

Les frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil demeurent également prépondérants dans le budget du Conseil départemental avec un peu plus de 26,2 M€ de dépenses fin 2022, soit 15,06 % des dépenses réelles de fonctionnement de notre collectivité (ces dépenses atteignent même 28,8 M€ si on y intègre le CDEF, représentant alors 16,56 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département). A l'inverse, nous observons une légère diminution des dépenses relatives au RSA qui passent de 16,1 M€ fin 2021 à 15,9 M€ fin 2022 (- 1,15 %).

Globalement, les allocations individuelles de solidarité que sont le RSA, l'APA et la PCH représentent 51,9 M€ de dépenses en 2022 (soit 29,81 % des dépenses réelles de fonctionnement du Département), contre un peu plus de 50,1 M€ de dépenses en 2021 (29,16 % des dépenses réelles de fonctionnement de notre collectivité à l'époque).

Ces éléments, non exhaustifs, reflètent la volonté des élus départementaux de renforcer notre service public social de qualité pour offrir des services innovants et efficaces à nos concitoyens les plus fragilisés. Cette solidarité est rendue possible par la gestion saine que nous avons précédemment menée, en pilotant nos dépenses de façon rigoureuse et en ayant privilégié une politique d'endettement maîtrisée.

Synthèse et point de vigilance :

Comme en témoigne l'amélioration de l'ensemble de nos ratios (épargne brute et taux d'épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement), l'année 2022 aura été une bonne année sur le plan financier pour la Creuse. Cette tendance "favorable" était loin d'être évidente en début d'année 2022, puisque le Département a dû absorber un certain nombre de dépenses "nouvelles" s'imposant à lui (revalorisation du

point d'indice, mise en place du Complément de Traitement Indiciaire, revalorisation des assistants familiaux, revalorisation du RSA, avenant 43 et autres mesures issues du Ségur de la santé). Ces évolutions réglementaires décidées par l'État se traduisent notamment par une augmentation des dépenses de personnel de plus de 1,4 millions d'euros entre 2021 et 2022 ou encore par une augmentation des dépenses APA de plus de 1,6 millions d'euros entre 2021 et 2022 (avenant 43).

L'évolution favorable de notre situation financière résulte donc de la dynamique inédite enregistrée sur nos recettes réelles de fonctionnement (quasiment + 7 M€ entre 2021 et 2022), notamment sur les recettes fiscales (TVA, Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO), taxe d'aménagement ou encore taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité) et les dotations et participations (Dotation Globale de Fonctionnement, concours et compensations de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) perçues par notre collectivité. Elle résulte également des efforts mis en œuvre par le Département pour contenir la hausse des dépenses de fonctionnement autres que celles issues d'évolutions réglementaires : nous pouvons mentionner à titre d'illustration la renégociation de la Délégation de Service Public domotique intervenue courant 2022 (- 165 666,64 € par rapport à 2021), la renégociation du CPOM avec l'APAJH ayant permis la récupération de 853 500 € de "trop perçu par l'APAJH" sur l'exercice 2022 ou encore la comptabilisation des travaux en régie ayant permis de récupérer plus de 100 000 € au titre du FCTVA. C'est bien la conjugaison de l'ensemble de ces éléments qui nous aura permis **tout à la fois** de renforcer nos dépenses en matière de solidarité et d'action sociale, d'augmenter de 3,7 M€ le niveau des dépenses d'équipement pour les porter à plus de 23 M€, de réduire significativement le recours à l'emprunt (- 1 M€ par rapport à 2021, - 3,5 M€ par rapport à 2020 et même - 4,5 M€ par rapport à 2019) et de consolider notre excédent global de clôture qui atteint 32,8 M€ en fin d'exercice (soit une progression de 0,7 M€ par rapport à fin 2021).

Pour autant, si le département de la Creuse peut aujourd'hui s'appuyer sur une situation financière saine, fruit de sept années de gestion rigoureuse des deniers publics depuis 2015, **il ne s'agit pas de relâcher nos efforts mais au contraire de rester extrêmement vigilant dès 2023** au regard des fortes incertitudes pesant sur le niveau futur des recettes et des dépenses des départements.

Un effet ciseau devrait bien se produire dès 2023 avec des dépenses notamment sociales, énergétiques (gaz, électricité, combustibles et carburants), financières (taux d'intérêts des emprunts) mais aussi de personnel (revalorisation du point d'indice en année pleine) qui augmentent de manière plus dynamique que les recettes, recettes sur lesquelles les marges de manœuvre des départements sont par ailleurs de moins en moins importantes. En effet, auparavant, les Départements pouvaient activer certains leviers notamment fiscaux, ce qui n'est plus le cas depuis le 1^{er} janvier 2021 et le transfert de la part départementale du foncier bâti à l'échelon communal. Depuis 2015, si les recettes de fonctionnement de notre collectivité connaissent une dynamique favorable, elles se sont aussi et surtout "rigidifiées" (97 % de produits de fonctionnement rigides aujourd'hui, c'est-à-dire sur lesquels le département n'a pas de marge de manœuvre, contre 79 % en 2015) et intègrent une part de plus en plus importante de produits dépendant de la conjoncture économique (plus de 30 % aujourd'hui contre seulement 13 % en 2015). A cela s'ajoute les craintes sur les dotations avec les travaux engagés de redéfinition de l'indicateur de ressources utilisé pour la péréquation des départements. De même, l'État face aux dettes du "quoi qu'il en coûte" ne risque-t-il de vouloir commencer par rogner les ressources des collectivités ? Ces dernières, qui ne participent pourtant qu'à hauteur d'environ 8 % de la dette, pourraient être sollicitées pour une nouvelle participation financière au redressement des comptes publics. Enfin, comment imaginer que les DMTO puissent durablement se maintenir à leur niveau historique de 2022 ? On observe d'ailleurs déjà une baisse de plus de 160 000 € à l'issue du premier trimestre 2023 sur les recettes de DMTO par rapport à 2022.

L'année 2023 et les suivantes s'annoncent donc plus compliquées, avec des indicateurs financiers qui devraient logiquement se dégrader pour les départements (et les autres catégories de collectivités). Il s'agira donc pour nous de nous appuyer de manière progressive et linéaire, pendant toute la durée du mandat, sur cet excédent de 32,8 M€ afin de maintenir des services de qualité aux usagers creusois tout en continuant à investir pour préparer l'avenir et continuer de construire un territoire résilient, solidaire et attractif.

Pour rappel, et avant d'entrer dans le détail, les réalisations de l'exercice 2022 sont les suivantes :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses réalisées au cours de l'exercice	40 023 065,75€	185 133 296,50€	225 156 362,25€
Recettes réalisées au cours de l'exercice	33 860 495,62€	199 992 470,77€	233 852 966,39€

Le résultat de gestion global de l'exercice 2022, sections d'investissement et de fonctionnement réunies, est donc excédentaire à hauteur de + 8 696 604,14 €.
L'excédent global de clôture s'établit ainsi à 32 818 982,10 € en fin d'année 2022 (contre 32 122 377,96 € fin 2021, soit une progression de 696 604,14 €). Dans le détail, les résultats de clôture par section sont les suivants :

Section d'investissement	
Résultat de gestion 2022 :	- 6 162 570,13 €
Reprise du résultat N-1 :	- 7 538 025,24 €
Résultat de clôture Investissement :	- 13 700 595,37 €
Section de fonctionnement	
Résultat de gestion 2022:	+ 14 859 174,27 €
Reprise du résultat N-1:	+ 31 660 403,20 €
Résultat de clôture Fonctionnement :	+ 46 519 577,47 €

Ces résultats ont été intégrés au budget primitif 2023, par anticipation, lors de son adoption le 10 février dernier (il est précisé que le résultat provisoire de clôture de l'époque est strictement identique au résultat définitif de clôture).

MONTANT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Comptes administratifs de 2014 à 2022

Dépenses d'investissement (en euros)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements directs	15 503 356	14 802 560	10 057 779	10 883 215	13 534 468	13 631 615	13 798 976	15 992 343	18 491 757
Investissements indirects	6 002 039	5 288 938	5 763 765	4 159 255	4 102 586	4 907 689	3 789 611	3 511 035	4 713 736
TOTAL	21 505 395	20 091 498	15 821 544	15 042 470	17 637 054	18 539 304	17 588 587	19 503 378	23 205 493
Mouvements financiers	11 936 772	12 085 328	13 007 729	13 181 642	14 084 946	14 308 706	14 393 394	19 837 078	16 817 572
Dont remboursement du capital de la dette	8 893 761	9 649 543	10 354 708	10 377 077	11 166 624	11 340 008	11 300 728	11 842 891	11 695 863
Encours au 31 décembre	87 806 361	92 356 819	93 406 325	95 141 747	97 440 701	99 600 693	100 799 965	98 964 001	96 268 138

MONTANT DES DÉPENSES RÉALISÉES DE 2014 A 2022

ANNÉES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Section d'investissement	33 442 167	32 176 826	28 829 273	28 224 112	31 722 104	32 848 010	31 981 981	39 340 546	40 023 066
Section de fonctionnement	194 682 902	174 025 746	175 625 844	171 674 081	166 262 381	168 873 996	176 042 188	183 158 087	185 133 296
TOTAL	228 125 069	206 202 572	204 455 117	199 898 193	197 984 485	201 722 006	208 024 169	222 498 543	225 156 362

2ème PARTIE : LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : APPROCHE FINANCIÈRE ET COMPTABLE

Comme évoqué dans la première partie du rapport consacré au compte administratif, l'exercice 2022 se traduit bien par une amélioration de la santé financière du Département par rapport aux résultats enregistrés les années précédentes. L'ensemble de nos ratios financiers progressent en 2022 : niveaux d'épargne brute et d'épargne nette, taux d'épargne brute, capacité de désendettement.

Cela s'explique par le fait qu'en 2022, nos recettes de fonctionnement (hors cessions d'immobilisations mais avec travaux en régie) ont connu une dynamique plus favorable que celle des dépenses réelles de fonctionnement : les premières progressent de 3,47 % entre 2021 et 2022 (la progression est même de 3,70 % en intégrant les cessions d'immobilisations au compte 775) tandis que les secondes ont augmenté de 1,23 % en un an. Cette tendance favorable a logiquement permis d'augmenter l'effort du Département en matière d'investissement, tout en diminuant le recours à l'emprunt.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **196 215 737,27 €** (dont cessions d'immobilisations) en 2022, contre 189 222 621,66 € en 2021, soit une **progression** comme indiqué précédemment de **3,70 %** (+ 6 993 115,61 €) en un an. Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2022 sont les suivants :

- les **DMTO** ont atteint un niveau record pour notre département puisqu'ils se sont élevés à 12 372 174,81 € en 2022 (contre un peu plus de 11,4 M€ en 2021 qui constituait déjà une très bonne année pour notre département, soit une augmentation de 7,95 %). Sur la base des premiers éléments dont nous disposons à l'échelle nationale, la Creuse fait partie des 21 départements ayant enregistré la plus forte augmentation de produit DMTO entre 2022 et 2021 (19 départements ayant connu une baisse de leur assiette DMTO en 2022), ce qui traduit de manière concrète et objective le regain d'attractivité que connaît notre territoire en matière immobilière ;

- notre département, pour la deuxième année, n'a pas perçu de taxe foncière sur les propriétés bâties (notre part ayant été transférée aux communes à compter du 1^{er} janvier 2021) mais une fraction de **TVA** en compensation. La recette ainsi perçue de TVA en 2022 a été très dynamique : elle s'élève à 30 326 650 € contre 27 675 257 € en 2021 (soit une augmentation de 9,58 %). Pour rappel, le Département ne maîtrise absolument pas le niveau de cette recette, qui peut évoluer de manière importante d'une année sur l'autre.

De même, il est à noter que depuis 2021 certains départements sont éligibles à une fraction supplémentaire de TVA dès lors qu'ils remplissent deux conditions cumulatives : avoir un taux de pauvreté supérieur ou égal à 12 % et un produit de DMTO par habitant inférieur à la moyenne. C'est le cas du département de la Creuse, qui bénéficie donc de cette nouvelle recette depuis 2021. En 2022, elle s'est élevée à 1 194 429 € (contre 1 126 973 € en 2021, soit une augmentation de 5,99 %) ;

- les recettes provenant de la **Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance** (TSCA) et de la **Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques** (TICPE) sont nettement moins dynamiques entre 2021 et 2022 : la TSCA encaissée l'an dernier s'élève en effet à 28,090 M€ contre 28,082 M€ en 2021 (+ 0,03 %), tandis que la TICPE perçue en 2022 s'élève à 10,578 M€ contre 10,638 M€ en 2021 (- 0,57 %). Pour ces deux recettes, l'explication de cette faible dynamique ou de cette dynamique négative est la même : nous avons encaissé 13 mois de recettes en 2021 (la recette de décembre 2020 a en effet été titrée sur l'exercice 2021) et nous sommes revenus sur un rythme "normal" de 12 mois d'encaissements à compter de 2022 (à périmètre identique, c'est-à-dire en comparant les 12 mois d'encaissements sur 2021 et les 12 mois d'encaissements sur 2022, la dynamique est en revanche de + 5,08 % sur la TSCA et de + 0,72 % sur la TICPE).

Pour rappel, la recette de TSCA perçue par le Département est constituée de trois fractions :

- la première est une compensation au titre de l'article 52 de la loi de finances pour 2005 (transfert des agents TOS et DDE, transfert routes nationales, compensation suppression de la vignette) : elle s'élève à 13 677 957,70 € en 2022,
- la deuxième est une compensation au titre de l'article 53 de la loi de finances pour 2005 (contribution au financement des SDIS) : elle s'élève à 3 140 002,73 € en 2022 (ce montant est

intégralement reversé au SDIS en 2023),

- la troisième fraction était antérieurement perçue par l'État et a été transférée aux départements suite à la réforme de la fiscalité directe locale de 2011 (article 77) : elle s'élève à 11 271 975,22 € en 2022.

Même chose en ce qui concerne la TICPE perçue par le département : cette recette est constituée de deux parts :

- une part issue des compensations des transferts de compétences : 2 846 903,89 € en 2022 pour la Creuse,
- une part issue des compensations de charges relatives à la mise en place du RSA : 7 731 191 € en 2022 pour la Creuse.

L'ensemble des **autres recettes fiscales** du Département ont également enregistré une progression en 2022 : les IFRER s'établissent à 733 897 € (contre 665 223 € en 2021), la taxe d'aménagement encaissée est de 1 116 460,60 € (contre 848 520,92 € en 2021), la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité s'élève à 1 992 747,25 € (contre 1 445 263,49 € en 2021), la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour s'établit à 19 340,63 € (contre 12 294,24 € en 2021).

Seule la recette de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises subi une diminution importante entre 2021 et 2022 : elle s'élève à 3 174 006 € contre 3 427 692 € l'année précédente (- 253 686 € soit - 7,40 %). Cette baisse est logique car nous avons perçu en 2022 la CVAE due au titre de l'année 2020 par les entreprises assujetties (année marquée par la crise sanitaire et les épisodes de confinement).

Les **fonds de péréquation** connaissent eux des trajectoires variables en 2022 : le fonds globalisé de péréquation des DMTO diminue de 98 168 € entre 2021 et 2022 (12 777 092 € contre 12 875 260 € l'année précédente). A l'inverse, le fonds de péréquation de la CVAE progresse de 38 934 € (385 397 € en 2022 contre 346 463 € en 2021) et le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) augmente également de 87 587 € (6 746 909 € en 2022 contre 6 659 322 € en 2021).

Le **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources** (FNGIR), quant à lui, est figé dans le temps et sa recette demeure donc égale à 3 028 123€.

Au total, les recettes fiscales globales (chapitres 73 et 731) représentent 112 541 809,83 € en 2022 (contre 108 301 572,18 € en 2021). Elles augmentent de 4 240 237,65 € entre 2021 et 2022 comme récapitulé dans les tableaux ci-après. Elles représentent à elles seules 60,63 % de l'augmentation de recettes réelles de fonctionnement constatée entre 2021 et 2022 :

Impôts et taxes	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart en €	% évolution
DMTO	11 460 596,34 €	12 372 174,81 €	911 578,47 €	7,95%
Fonds globalisé de péréquation des DMTO	12 875 260,00 €	12 777 092,00 €	- 98 168,00 €	-0,76%
Taxe d'aménagement	848 520,92 €	1 116 460,60 €	267 939,68 €	31,58%
Taxe spéciale sur les Conventions d'assurance	28 081 909,00 €	28 089 935,65 €	8 026,65 €	0,03%
Taxe intérieure sur la conso finale d'électricité	1 445 263,49 €	1 992 747,25 €	547 483,76 €	37,88%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	10 638 495,19 €	10 578 094,89 €	- 60 400,30 €	-0,57%
Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour	12 294,24 €	19 340,63 €	7 046,39 €	57,31%
TVA fraction de droit commun (qui remplace le foncier bâti)	27 675 257,00 €	30 326 650,00 €	2 651 393,00 €	9,58%
TVA fraction complémentaire (sous condition de taux de pauvreté et de produit de DMTO par habitant)	1 126 973,00 €	1 194 429,00 €	67 456,00 €	5,99%
Total recettes chapitre 73 Impôts et taxes	94 164 569,18 €	98 466 924,83 €	4 302 355,65 €	4,57%

Impositions directes	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart en €	% évolution
CVAE	3 427 692,00 €	3 174 006,00 €	- 253 686,00 €	-7,40%
IFER	665 223,00 €	733 897,00 €	68 674,00 €	10,32%
FNGIR	3 028 123,00 €	3 028 123,00 €	- €	0,00%
Fonds de péréquation de la CVAE	346 463,00 €	385 397,00 €	38 934,00 €	11,24%
DCP : Dispositif de compensation Péréquée	6 659 322,00 €	6 746 909,00 €	87 587,00 €	1,32%
Roles supplémentaires	10 180,00 €	6 553,00 €	- 3 627,00 €	-35,63%
Total recettes chapitre 731 Impositions directes	14 137 003,00 €	14 074 885,00 €	- 62 118,00 €	-0,44%
Total recettes fiscales (chapitres 73 + 731)	108 301 572,18 €	112 541 809,83 €	4 240 237,65 €	3,92%

Les recettes issues du chapitre 74 "**dotations et participations**" connaissent des trajectoires variables en 2022 :

- le montant de la DGF représente 44 049 330 € en 2022 (soit 74,45 % des recettes du chapitre 74), en augmentation donc (+ 1,10 %) par rapport au montant encaissé en 2021 (43 568 939 €). Dans le détail, notre département a bénéficié de 11 604 828 € au titre de la dotation forfaitaire, de 16 799 410 € au titre de la dotation de fonctionnement minimale et de 15 645 092 € au titre de la dotation de compensation ;

À mentionner également au titre des augmentations de recettes entre 2021 et 2022 : celle du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) créé en 2006 pour compléter la TIPP en matière de compensation du RMI et qui s'élève à 848 881 € en 2022 contre 572 786 € en 2021 (+ 48,20 %) ;

À l'inverse, la Dotation Générale de Décentralisation (1,775 M€ encaissés en 2022 contre 1,832 M€ en 2021) et le FCTVA sur les dépenses d'entretien (dispositif créé en 2017 : 222 705,49 € perçus en 2022 contre 278 549,76 € perçus en 2021) sont en légère diminution ;

D'autres stagnent et demeurent strictement identiques entre 2022 et 2021 : c'est le cas de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) qui s'élève à 3,393 M€ et des allocations compensatrices (dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale) qui représentent toujours 1,812 M€ en 2022 ;

À noter également que le Département a su mobiliser ses partenaires institutionnels en 2022, comme les années précédentes, afin de continuer à bénéficier d'un haut niveau de subventionnement pour la réalisation de différents projets. En section de fonctionnement, le total des subventions encaissées auprès des partenaires institutionnels (services de l'État, Agence de l'Eau, ANAH, ARS, Union Européenne via le FSE et le FEDER, SDIS, EPCI...) s'élève en effet à 2 527 301,57 € pour l'année 2022 (dont 186 268 € versés par l'État en fin d'année 2022 pour compenser, à titre exceptionnel, la revalorisation de 4 % du RSA intervenue le 1^{er} juillet) ;

- les dotations, concours et compensations versées par la CNSA sont globalement en hausse en 2022 :

* **Financement de l'APA** : la dotation émanant de la CNSA pour l'APA a été réalisée lors de l'exercice 2022 à hauteur de 17 357 406,04 € contre 16 991 835,66 € en 2021,

* **Financement de la MDPH** : la dotation versée pour le fonctionnement de la MDPH s'élève à 373 380,19 € sur l'exercice 2022, montant en diminution donc par rapport à 2021 où elle s'élevait à 531 108,43 €,

* **Financement de la PCH** : pour la prestation de compensation du handicap, la CNSA a versé au département une dotation de 1 669 133,11 €, montant en nette progression donc par rapport aux 1 293 325,50 € encaissés en 2021,

* **Financement de l'avenant 43** (revalorisation des métiers d'aide à domicile) : pour financer une partie de cette mesure entrée en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2021, le département de la Creuse a pu compter sur une recette de 1 024 794,13 € en 2022,

* **Financement du complément de traitement indiciaire ou une revalorisation équivalente pour certains établissements et services intervenant auprès de personnes âgées et de personnes handicapées** (Séjour) : le conseil départemental a ici bénéficié d'une compensation à hauteur de 428 425 € en 2022,

* les **autres compensations** versées par la CNSA au Département s'élèvent à 627 745,38 €. Elles comprennent la compensation relative à la mise en œuvre d'un tarif plancher applicable aux services d'aide à domicile (72 027,28 €), celle relative à l'instauration de la dotation qualité en faveur des SAAD (437 484 €) et la participation de la CNSA à la modernisation et la professionnalisation des services d'aide à domicile, la formation des accueillants familiaux et des bénévoles et le soutien aux proches aidants de la Creuse (118 233,50 €),

* enfin, les **concours de la CNSA au titre du forfait autonomie et des autres actions de prévention** se sont élevés à 411 170,30 € en 2022 (contre 366 540,07 € en 2021).

Au global, les recettes du chapitre 74 (dotations et participations) atteignent donc 59 164 122,17€ en 2022, contre 56 720 836,79€ en 2021 (+2 443 285,38€, soit +4,31 % en un an).

Cette évolution positive de +2 443 285,38€ représente donc une part importante de l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement entre 2021 et 2022 et est retracée dans le tableau ci-après :

Dotations et participations	Réalisé 2021	Réalisé 2022		
DGF (dotation globale de fonctionnement)	43 568 939,00 €	44 049 330,00 €	480 391,00 €	1,10%
DGD (dotation générale de décentralisation)	1 832 567,00 €	1 775 559,00 €	- 57 008,00 €	-3,11%
FCTVA	278 549,76 €	222 705,49 €	- 55 844,27 €	-20,05%
DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle)	3 393 110,00 €	3 393 110,00 €	- €	0,00%
Allocations compensatrices	1 812 293,00 €	1 812 587,00 €	294,00 €	0,02%
Concours et compensations CNSA	2 814 027,31 €	4 534 648,11 €	1 720 620,80 €	61,14%
FMDI	572 786,00 €	848 881,00 €	276 095,00 €	48,20%
Subventions et participations versées par l'Etat	957 633,17 €	1 659 276,16 €	701 642,99 €	73,27%
Subventions et participations versées par des communes, des groupements (Agence de l'eau, SDIS, EPCI, ARS, ANAH)	650 278,33 €	378 823,81 €	- 271 454,52 €	-41,74%
Subventions et participations FEDER	- €	85 774,73 €	85 774,73 €	
Subventions et participations FSE (fonds social européen)	840 653,22 €	217 158,87 €	- 623 494,35 €	-74,17%
Compensation exceptionnelle par l'Etat de la revalorisation du RSA de 4%	- €	186 268,00 €	186 268,00 €	
Total recettes chapitre 74 Dotations et participations	56 720 836,79 €	59 164 122,17 €	2 443 285,38 €	4,31%

- Les autres recettes de fonctionnement perçues par notre département en 2022 sont les suivantes :

* **les recettes du chapitre 70** (produits des services, du domaine et ventes diverses) s'élèvent à 1 898 702,48 €, soit un montant relativement proche de celui enregistré en 2021 (1,947 M€). Nous y retrouvons essentiellement les recettes issues de la refacturation des agents du département mis à disposition auprès d'autres structures (MDPH, Conservatoire Emile Goué, CDEF, Cité de la Tapisserie, Agence d'attractivité, Centre de Gestion...) pour un total de 1,3 M€ et les recettes issues de redevances d'occupation du domaine public pour un total de 551 956,71 €,

* **les recettes du chapitre 75** ("autres produits de gestion courante") s'élèvent à 2 814 541,96 € en 2022, un montant en forte diminution par rapport au montant "exceptionnel" enregistré en 2021 (3,4 M€) mais relativement proche de celui de 2020 où ces recettes étaient de 2,9 M€. Nous retrouvons essentiellement ici les recettes issues des recouvrements d'aide sociale (recouvrements sur sécurité sociale et organismes mutualistes, recouvrements sur bénéficiaires, tiers-payants et successions) et issues des loyers perçus par le département pour les immeubles dont il est propriétaire,

* **les recettes du chapitre 013** ("atténuations de charges") s'élèvent à 815 655,35 € en 2022 (contre 686 959,85 € en 2021) et regroupent les remboursements sur rémunérations du personnel et sur charges de sécurité sociale et de prévoyance (170 881,35 €) mais aussi la constatation des stocks du Parc en fin d'exercice comptable (644 774 €),

* **les recettes du chapitre 017** (recouvrement des indus de RSA) s'élèvent à 76 264,34 € en 2022 et sont donc en progression par rapport aux 39 330,12 € encaissés en 2021,

* A noter enfin le niveau particulièrement élevé des **recettes issues du chapitre 77** ("produits exceptionnels") en 2022 : ces dernières s'élèvent en effet à 1 364 417,55 € contre "seulement" 774 565,70 € en 2021. Nous y trouvons notamment les recettes issues d'annulations comptables de mandats émis sur les exercices antérieurs à 2022 (pour un montant total de 240 658,79 €), une récupération de 853 500 € auprès de l'APAJH suite à la signature d'un avenant n° 1 au contrat pluriannuel d'objectif et de moyen conclu avec le Conseil départemental de la Creuse (absence de prise en compte des ressources de résidents et de leur participation à leurs frais de séjour dans le CPOM initial) ou encore les cessions d'immobilisations réalisées en 2022 par le conseil départemental à hauteur de 93 532,80 € (vente de biens immobiliers et de biens mobiliers tels que des véhicules ou du matériel informatique).

Enfin, et pour information, les **recettes d'ordre de la section de fonctionnement** ont représenté 3 776 733,50 € en 2022, un montant en léger retrait par rapport aux 4,6 M€ réalisés en 2021 mais qui reste toutefois largement supérieur à 2020 où ces écritures n'étaient que de 2,721 M€. Nous y trouvons notamment l'amortissement des subventions d'investissement transférables (3,1 M€) et la valorisation des travaux en régie effectués tout au long de l'année 2022 par les agents du département (à hauteur de 615 061,67 €). Cette valorisation des travaux en régie, effectuée pour la première fois en 2021 et renouvelée en 2022, ouvre droit en année N+1 à la perception du FCTVA, ce qui est donc profitable à notre collectivité.

L'ensemble des recettes de la section de fonctionnement sont récapitulées dans le tableau ci-après. Nous observons ainsi que **le taux de réalisation des recettes réelles s'élève à 102,11 % pour l'année 2022** :

Recettes de fonctionnement	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
013 : atténuations de charges	726 031,00 €	815 655,35 €	112,34%
016 : APA	16 655 346,00 €	17 540 223,59 €	105,31%
017 : RSA	73 500,00 €	76 264,34 €	103,76%
70 : produits des services, du domaine	1 838 019,80 €	1 898 702,48 €	103,30%
73 : impôts et taxes	97 163 618,00 €	98 466 924,83 €	101,34%
731 : impositions directes	13 955 218,00 €	14 074 885,00 €	100,86%
74 : dotations et participations	58 704 971,00 €	59 164 122,17 €	100,78%
75 : autres produits de gestion courante	2 669 913,00 €	2 814 541,96 €	105,42%
76 : produits financiers	100,00 €	- €	0,00%
77 : produits exceptionnels	380 488,00 €	1 364 417,55 €	358,60%
78 : reprises sur provisions	- €	- €	
Sous total recettes réelles	192 167 204,80 €	196 215 737,27 €	102,11%
042 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	3 776 733,50 €	80,10%
002 : reprise du résultat antérieur	31 660 403,20 €	- €	0,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	228 542 682,00 €	199 992 470,77 €	87,51%

Le tableau ci-après permet quant à lui de mesurer l'évolution des recettes de fonctionnement par chapitres, entre 2021 et 2022. Comme mentionné précédemment, nous pouvons constater que cette évolution est nettement supérieure à celle enregistrée sur les dépenses, ce qui explique l'amélioration de nos principaux ratios financiers entre 2021 et 2022 (taux d'épargne brute, épargne nette, capacité de désendettement notamment). Les principales augmentations se concentrent sur les deux chapitres suivants : "impôts et taxes" et "dotations et participations".

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart en €	% évolution
013 : atténuations de charges	686 959,85 €	815 655,35 €	128 695,50 €	18,73%
016 : APA	17 252 699,20 €	17 540 223,59 €	287 524,39 €	1,67%
017 : RSA	39 330,12 €	76 264,34 €	36 934,22 €	93,91%
70 : produits des services, du domaine	1 947 907,11 €	1 898 702,48 €	- 49 204,63 €	-2,53%
73 : impôts et taxes	94 164 569,18 €	98 466 924,83 €	4 302 355,65 €	4,57%
731 : impositions directes	14 137 003,00 €	14 074 885,00 €	- 62 118,00 €	-0,44%
74 : dotations et participations	56 720 836,79 €	59 164 122,17 €	2 443 285,38 €	4,31%
75 : autres produits de gestion courante	3 443 740,38 €	2 814 541,96 €	- 629 198,42 €	-18,27%
76 : produits financiers	18,33 €	- €	- 18,33 €	-100,00%
77 : produits exceptionnels	774 565,70 €	1 364 417,55 €	589 851,85 €	76,15%
78 : reprises sur provisions	54 992,00 €	- €	- 54 992,00 €	-100,00%
Sous total recettes réelles	189 222 621,66 €	196 215 737,27 €	6 993 115,61 €	3,70%
042 : opérations d'ordre	4 608 232,27 €	3 776 733,50 €	- 831 498,77 €	-18,04%
002 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	- €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	193 830 853,93 €	199 992 470,77 €	6 161 616,84 €	3,18%

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **174 179 281,70 €** en 2022, contre **172 061 235,05 €** en 2021, soit une **augmentation** de **1,23 %** en un an. Il convient de signaler qu'il s'agit de la progression la plus faible enregistrée ces dernières années : pour mémoire, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 1,69 % entre 2018 et 2019, puis de 3,75 % entre 2019 et 2020 ou encore de 4,31 % entre 2020 et 2021 avec un effet "crise sanitaire" important tout de même sur les exercices 2020 et 2021.

Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2022 sont les suivants :

- les charges à caractère général (chapitre 011) n'augmentent que de 45 703,81 € par rapport à 2021 : elles s'élèvent en effet à 15 437 517,28 € en 2022 contre 15 391 813,47 M€ en 2021 (+ 0,30 % d'augmentation seulement). Cela traduit l'optimisation et la maîtrise du Conseil départemental sur ses charges de fonctionnement courant, a fortiori dans le contexte d'inflation et d'augmentation des tarifs que nous connaissons depuis le courant de l'année 2022. Les principaux postes de dépenses à l'intérieur du chapitre 011 ont été les suivants l'an dernier : entretien de la voirie (1,5 M€), achat de fournitures de voirie (1,3 M€), achat de combustibles et carburants (1,2 M€), le transport des élèves handicapés (0,7 M€),

le paiement des assurances (0,7 M€) et des factures relatives aux fluides (chauffage, énergie, eau froide : 1 M€ au total), l'achat de pièces de rechange stockées (0,5 M€), la maintenance des logiciels informatiques (0,5 M€), les frais de déplacements des agents du Conseil départemental (0,3 M€) et des AssFam (0,3 M€ également) ou encore l'entretien et la réparation du matériel roulant (0,3 M€) et la formation des agents de la collectivité (0,2 M€). A mentionner enfin que le Conseil départemental a dépensé 331 333,28 € dans le cadre de la délégation de service public (DSP) pour la gestion du service public relatif à la diffusion des packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie. Cette somme est en forte diminution par rapport aux années précédentes, suite à la renégociation des conditions de la DSP intervenue en cours d'année 2022 (le département dépensait 496 999,92 € les années précédentes, soit une diminution de 165 666,64 €). C'est cette renégociation qui explique en grande partie la stabilité des charges à caractère général entre 2021 et 2022 (+ 0,30 % seulement de progression de ces dépenses).

- les charges de personnel (chapitre 012) connaissent à nouveau une augmentation importante entre 2021 et 2022 en passant de 45,9 M€ à 47,3 M€ (+ 1 431 141,57 € soit + 3,12% en un an). Notons que celle-ci est toutefois bien moins importante que la dynamique observée entre 2020 et 2021 (+ 2,2 M€ d'augmentation des dépenses de personnel, soit + 5,19 % à l'époque). Surtout, il est important de rappeler que l'augmentation des dépenses de personnel entre 2021 et 2022 résulte en très grande partie de l'entrée en vigueur de mesures réglementaires décidées par l'État : dégel du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2022 (+ 650 000 €), mise en œuvre du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) dans le cadre du Ségur à compter du 1^{er} avril 2022 pour les agents éligibles (+ 445 000 €) ou encore versement de l'indemnité inflation de 100 € aux agents éligibles en début d'année 2022 (+ 82 100 €). **L'application de ces mesures décidées par l'État représente déjà à elle seule une augmentation des dépenses de personnel de 1 177 100 € pour notre collectivité** (soit 82,25 % de la hausse observée entre 2021 et 2022). **En mettant de côté les augmentations qui découlent des mesures décidées par l'État, la progression des dépenses de personnel de notre collectivité n'aurait été que de l'ordre de 255 000 € environ** (soit + 0,55 % seulement), en y incluant notamment la prime inflation versée de manière "volontaire" en octobre aux agents gagnant moins de 2 000 € par mois (115 000 € au total) et le GVT (avancements d'échelons principalement).

A noter que le poids des dépenses de personnel au sein de la masse des dépenses réelles de fonctionnement de notre collectivité se stabilise : elles représentent 27,17 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2022 contre 26,67 % en 2021 ou 27,27 % en 2020 (et 26,82 % en moyenne pour les Départements de la strate) ;

- les dépenses relatives à l'APA (chapitre 016) progressent également de manière assez marquée entre 2021 et 2022 : elles s'élèvent à 31,8 M€ fin 2022 contre 30,2 M€ fin 2021 (+ 1 623 195,21 € en un an, soit + 5,38 %). Cette augmentation résulte essentiellement de la comptabilisation des revalorisations salariales des métiers de l'aide à domicile actées fin 2021 (entrée en vigueur de l'avenant 43 depuis le 1^{er} octobre 2021, avec un effet "année pleine" de ces revalorisations constaté sur 2022). Le comparatif des dépenses APA entre 2021 et 2022 figure de manière synthétique dans le tableau ci-après :

Dépenses APA (chapitre 016)	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart en €	% évolution
APA à domicile versée au service d'aide à domicile	12 267 656,49 €	13 827 820,01 €	1 560 163,52 €	12,72%
APA à domicile versée au bénéficiaire	6 524 895,05 €	6 277 756,59 €	- 247 138,46 €	-3,79%
APA versée au bénéficiaire en établissement	888 361,63 €	906 371,82 €	18 010,19 €	2,03%
APA versée à l'établissement	10 517 069,60 €	10 809 229,56 €	292 159,96 €	2,78%
TOTAL DEPENSES APA	30 197 982,77 €	31 821 177,98 €	1 623 195,21 €	5,38%

À l'inverse, les dépenses relatives aux allocations RSA (chapitre 017) sont en diminution : elles représentent 15 990 891,03 € fin 2022 contre 16 177 427,67 € fin 2021, soit une baisse de 186 536,64 € (- 1,15 %). A noter toutefois qu'elles demeurent nettement supérieures à leur niveau observé avant la crise sanitaire de 2020, puisque les allocations RSA s'élevaient par exemple à 15,2 M€ fin 2018 ou encore 15,4 M€ fin 2019 ;

- les dépenses du chapitre 65 ("autres charges de gestion courante") connaissent également une baisse significative entre 2021 et 2022 : elles passent en effet de 58,1 M€ à 57,1 M€ (- 998 880,02 € soit - 1,72 % en un an). Notons toutefois là aussi qu'en dépit de la diminution observée l'an dernier, les dépenses du chapitre 65 demeurent bien plus importantes fin 2022 que les années précédant 2021 : elles étaient en effet de 53 M€ en 2019 ou de 55 M€ en 2020 par exemple.

A l'intérieur de ce chapitre 65, certaines dépenses progressent de manière importante entre 2021 et 2022 : c'est le cas notamment de la contribution au fonctionnement du SDIS (6 650 000 € en 2022 contre 6 350 000 € en 2021, soit + 300 000 €), de la Prestation de Compensation de l'Handicap (4 117 712,03 € en 2022 contre 3 804 433,05 € en 2021, soit + 313 278,98 €), du financement du CDEF (2 617 860,75 € en 2022 contre 2 466 222,57 € en 2021, soit + 151 638,18 €), de la contribution au fonctionnement du

Conservatoire départemental Emile Goué (1 798 012 € en 2022 en incluant les dépenses d'entretien de la voirie) contre 1 767 736 € en 2021 soit + 30 276 €) ou encore de la dotation de service public versée au budget annexe du laboratoire départemental d'analyses (643 854,15 € en 2022 contre 373 535,92 € en 2021, soit + 270 318,23 €).

D'autres dépenses se stabilisent et n'évoluent pas d'une année sur l'autre, parmi lesquelles notamment la contribution statutaire au fonctionnement de la Cité de la Tapisserie (535 000 €) ou au syndicat mixte du Lac de Vassivière (265 001,93 €).

A l'opposé, certaines dépenses diminuent de manière importante ou disparaissent même par rapport à 2021 : c'est le cas par exemple de l'aide apportée par le Département aux dispositifs de soutien instaurés par les EPCI dans le cadre de la pandémie du Covid 19 (solde versé en 2021 donc - 312 821 €). Parmi les baisses significatives entre 2021 et 2022, nous pouvons mentionner la subvention versée à Creuse Tourisme (860 000 € en 2022 contre 950 000 € en 2021 soit - 90 000 €), les aides accordées dans le cadre du Fonds de solidarité logement (490 352,33 € en 2022 contre 611 724,85 € en 2021 soit - 121 372,52 €) ou encore les dépenses réalisées dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion : insertion sociale, insertion professionnelle, santé et logement (1 237 312,95 € en 2022 contre 1 803 762,82 € en 2021, soit - 566 449,87 €).

Enfin, notons que les frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil (frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance + frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés + frais de séjour en établissements et services pour personnes âgées) baissent également de manière importante : ils s'élèvent en effet à 26 226 469,79 € en 2022 contre 26 600 052,47 € en 2021 (- 373 582,68 € en un an).

Leur évolution est retracée dans le tableau ci-après :

	2021	2022	Evolution en €	Evolution en %
Frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance (hors CDEF)	4 002 747,49 €	3 124 246,84 €	- 878 500,65 €	-21,95%
Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés (ADAPEI, APAJH, Foyer les Albizias, ALEFPA IME Denis Forestier....)	18 177 607,97 €	18 913 881,68 €	736 273,71 €	4,05%
Frais de séjour en établissements pour personnes âgées (EHPAD essentiellement)	4 419 697,01 €	4 188 341,27 €	- 231 355,74 €	-5,23%
TOTAL	26 600 052,47 €	26 226 469,79 €	- 373 582,68 €	-1,40%

Les autres postes de dépenses en section de fonctionnement connaissent moins d'évolutions notables entre 2021 et 2022 :

- les dépenses du chapitre 014 ("atténuations de produits") s'établissent à 4 786 574 € en 2022 (contre 4 577 403 € l'année précédente) : nous y trouvons l'attribution de compensation versée à la Région Nouvelle Aquitaine dans le cadre du transfert de la compétence Transport pour 3 967 821 € (montant figé) et la contribution du Département au fonds globalisé de péréquation des DMTO pour 818 753 € (contre 609 582 € en 2021),

- les dépenses du chapitre 66 ("charges financières") s'élèvent à 1 389 948,18 € en 2022. Il s'agit ici du remboursement des intérêts des emprunts souscrits par le département. Il est intéressant de noter que ces dépenses sont stables par rapport à 2021 malgré la remontée des taux observée tout au long de l'année 2022 (1 382 702,26 € de dépenses en 2021), le Département étant relativement "protégé" par sa politique de souscription d'emprunts à taux fixes ces dernières années, et que le poids des intérêts de la dette a baissé de manière significative par rapport aux années précédentes (1,540 M€ en 2020 ou encore 1,619 M€ en 2019),

- les dépenses du chapitre 67 ("dépenses exceptionnelles") diminuent entre 2021 et 2022 : elles représentent 106 535,12 € en 2022 contre 123 925,21 € l'année précédente. Figurent notamment ici des annulations de titres de recettes émis sur des exercices antérieurs à 2022 (44 537,68 €) ou encore le solde des dépenses relatives au dispositif "Chèq' Collèges" lancé en 2021 (42 130 €).

Enfin, les dépenses relatives au fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 6586) s'élèvent à 94 705,96 € (en légère hausse par rapport aux 90 420,43 € de 2021 suite au dégel du point d'indice intervenu le 1^{er} juillet 2022) et les dépenses du chapitre 68 (provisions) ressortent à 83 619,36 € (contre 83 509 € en 2021).

Pour information, les dépenses d'ordre de la section de fonctionnement se sont quant à elles élevées à 10 954 014,80 € en 2022 (contre 11 096 851,99 € en 2021). Elles sont essentiellement constituées des écritures d'amortissement des immobilisations (pour 10 813 763,97 € en 2022).

L'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement sont récapitulées dans le tableau ci-après et nous observons bien que **le taux de réalisation des dépenses réelles s'élève à 95,06 % en 2022, soit un taux tout à fait satisfaisant** :

Dépenses de fonctionnement	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
011 : charges à caractère général	17 135 813,00 €	15 437 517,28 €	90,09%
012 : charges de personnel	48 360 328,00 €	47 325 411,24 €	97,86%
014 : atténuations de produits	4 797 821,00 €	4 786 574,00 €	99,77%
016 : APA	33 497 102,00 €	31 821 177,98 €	95,00%
017 : RSA	16 500 000,00 €	15 990 891,03 €	96,91%
65 : Autres charges de gestion courante	60 641 079,00 €	57 142 901,55 €	94,23%
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	102 525,00 €	94 705,96 €	92,37%
66 : charges financières	2 000 000,00 €	1 389 948,18 €	69,50%
67 : charges exceptionnelles	107 196,00 €	106 535,12 €	99,38%
68 : Provisions	83 620,00 €	83 619,36 €	100,00%
Sous total dépenses réelles	183 225 484,00 €	174 179 281,70 €	95,06%
042 : opérations d'ordre	11 330 000,00 €	10 954 014,80 €	96,68%
023 : virement à la section d'investissement	28 413 262,00 €	- €	0,00%
022 : dépenses imprévues	5 573 936,00 €	- €	0,00%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	228 542 682,00 €	185 133 296,50 €	81,01%

Le tableau ci-après permet quant à lui de mesurer l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitres, entre 2021 et 2022. Comme mentionné précédemment, nous pouvons constater que cette évolution demeure modérée et contenue à + 1,23 % seulement s'agissant des dépenses réelles. Les chapitres qui connaissent les plus fortes augmentations sont ceux où des mesures réglementaires nouvelles sont entrées en vigueur en 2022 et se sont imposées au conseil départemental (dégel du point d'indice, CTI et revalorisation des AssFam sur le chapitre 012, avenant 43 sur le chapitre 016 relatif à l'APA).

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart en €	% évolution
011 : charges à caractère général	15 391 813,47 €	15 437 517,28 €	45 703,81 €	0,30%
012 : charges de personnel	45 894 269,67 €	47 325 411,24 €	1 431 141,57 €	3,12%
014 : atténuations de produits	4 577 403,00 €	4 786 574,00 €	209 171,00 €	4,57%
016 : APA	30 197 982,77 €	31 821 177,98 €	1 623 195,21 €	5,38%
017 : RSA	16 177 427,67 €	15 990 891,03 €	- 186 536,64 €	-1,15%
65 : Autres charges de gestion courante	58 141 781,57 €	57 142 901,55 €	- 998 880,02 €	-1,72%
6586 : fonctionnement des groupes d'élus	90 420,43 €	94 705,96 €	4 285,53 €	4,74%
66 : charges financières	1 382 702,26 €	1 389 948,18 €	7 245,92 €	0,52%
67 : charges exceptionnelles	123 925,21 €	106 535,12 €	- 17 390,09 €	-14,03%
68 : Provisions	83 509,00 €	83 619,36 €	110,36 €	0,13%
Sous total dépenses réelles	172 061 235,05 €	174 179 281,70 €	2 118 046,65 €	1,23%
042 : opérations d'ordre	11 096 851,99 €	10 954 014,80 €	- 142 837,19 €	-1,29%
023 : virement à la section d'investissement	- €	- €	- €	
022 : dépenses imprévues	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	183 158 087,04 €	185 133 296,50 €	1 975 209,46 €	1,08%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **35 301 883,02 €** en 2022, soit une **augmentation de 11,13 %** par rapport à 2021 où elles s'élevaient à 31 766 439,04 €. Cette progression de plus de 3,5 M€ en un an s'explique par une raison : l'augmentation significative des dépenses d'équipement entre 2021 et 2022, que ce soit les investissements directs du Département (études, travaux, achat de matériel et d'équipements divers) ou les aides à l'équipement des tiers (subventions versées aux communes, EPCI, syndicats mixtes du territoire). Ces dépenses d'équipement passent de 19,5 M€ à 23,2 M€ entre 2021 et 2022, soit une progression de 18,98 % en un an (+ 3,7 M€).

Cela signifie donc dans le même temps que le remboursement du capital des emprunts souscrits auprès des établissements bancaires diminue légèrement entre 2021 et 2022 (baisse de 1,24 %, soit 147 027,81 €). Le constat est identique s'agissant des opérations financières : elles diminuent légèrement entre 2021 et 2022 (- 19 642,93 €, soit une baisse de 4,68 %).

Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2022 sont les suivants :

- **les dépenses d'équipement (hors travaux en régie) s'élèvent à 23 205 493,43 €**, en nette progression donc face aux 19 503 378,71 € de 2021, aux 17 588 587,12 € de 2020 ou encore les 18 448 465,85 € de 2019. Nous observons notamment que :

* **les investissements directs** (chapitres par nature 20, 21 et 23) représentent 79,69 % des dépenses d'équipement réalisées en 2022, avec un volume de 18 491 757,41 € (contre 15 992 343,31 € en 2021). Ils sont constitués des acquisitions corporelles (véhicules, mobilier, matériel et outillage technique, matériel informatique, petits travaux d'entretien...) pour 3 877 419,40 € (chapitre 21), des acquisitions incorporelles (logiciels, frais d'études préalables à la réalisation de travaux, frais d'insertion...) pour 1 449 453,16 € (chapitre 20) et des travaux en cours pour 13 164 884,85 € (chapitre 23). Comme à l'accoutumée, les volumes les plus importants ont été destinés aux infrastructures routières ainsi qu'aux travaux dans les collèges et sur les bâtiments départementaux.

* **les aides à l'équipement des tiers** (subventions d'équipement versées, chapitre 204) représentent 20,31 % des dépenses d'équipement réalisées en 2022, avec un volume de 4 713 736,02 € (en nette progression par rapport aux 3 511 035,40 € versés en 2021). Nous retrouvons notamment à l'intérieur de cette enveloppe de 4,7 M€ les subventions d'équipement versées à la Cité de la Tapisserie (230 000 €), au SDIS (550 000 €), à Domo Creuse Assistance dans le cadre de la DSP (150 000 €), à DORSAL (400 448,68 € dont 360 528 € liés au versement du solde du fonds de concours attribué dans le cadre du financement des opérations de déploiement d'un réseau de fibre optique : Jalon 1), au SDEC (235 000 €) ou encore les aides aux CUMA (52 880 €), les subventions versées en matière d'habitat (subventions PIG Habitat et PLAI à hauteur respectivement de 70 950,43 € et 129 468 €, soit 200 418,43 € au total) et évidemment les versements effectués au titre des contrats Boost'Ter et Boost'Comm'Une (1 910 060,03 € au total).

Le détail de ces dépenses d'équipement, regroupées par politiques publiques, figure dans le tableau ci-après.

Nous observons que les travaux en matière de voirie représentent la principale enveloppe des investissements réalisés en 2022 (39,57 %), devant les travaux dans les collèges et les cités mixtes (15,55 % des investissements 2022), les dépenses en matière d'informatique et de transformation numérique de la collectivité (8,39 %), les dépenses en matière de solidarité territoriale (8,27 %), les travaux dans les bâtiments départementaux autres que les collèges (7,43 %), ou encore les moyens généraux (acquisitions de véhicules, de matériel et outillage technique par le Parc : 5,49 %). Les autres enveloppes consommées sont toutes inférieures à 1 M€ et représentent donc chacune moins de 5 % des investissements réalisés en 2022.

Politiques publiques	Réalisé 2021	Poids dans les dépenses d'équipement en %	Réalisé 2022	Poids dans les dépenses d'équipement en %	Evolution entre 2021 et 2022
ROUTES (DONT PONT DE CROZANT)	10 082 270,14 €	51,69%	9 183 107,47 €	39,57%	- 899 162,67 €
TRAVAUX DANS LES COLLEGES + CITES MIXTES	1 893 052,98 €	9,71%	3 608 923,16 €	15,55%	1 715 870,18 €
INFORMATIQUE, TRANSFORMATION NUMERIQUE DE LA COLLECTIVITE	1 256 817,00 €	6,44%	1 947 263,41 €	8,39%	690 446,41 €
SOLIDARITES TERRITORIALES (CONTRATS BOOST'TER, BOOST'COMM'UNES, AUTRES AIDES A L'INVESTISSEMENT)	684 366,83 €	3,51%	1 918 560,03 €	8,27%	1 234 193,20 €
TRAVAUX SUR LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX (hors collèges et cités mixtes)	1 307 090,34 €	6,70%	1 725 027,12 €	7,43%	417 936,78 €
ACQUISITION DE VEHICULES ET DE MATERIEL TECHNIQUE PARC	946 360,76 €	4,85%	1 274 124,91 €	5,49%	327 764,15 €
EAU ET ASSAINISSEMENT	502 285,53 €	2,58%	803 956,43 €	3,46%	301 670,90 €
NUMERIQUE ET RESEAUX DIVERS (DORSAL, SDEC, PYLONES)	593 929,38 €	3,05%	635 448,68 €	2,74%	41 519,30 €
SDIS	624 909,46 €	3,20%	550 000,00 €	2,37%	- 74 909,46 €
AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES	276 027,63 €	1,42%	500 541,22 €	2,16%	224 513,59 €
AFFAIRES CULTURELLES (DONT CONTRIBUTION A LA CITA)	237 500,00 €	1,22%	237 500,00 €	1,02%	- €
HABITAT (PIG, PLAI)	295 042,44 €	1,51%	200 418,43 €	0,86%	- 94 624,01 €
DSP DOMO CREUSE ASSISTANCE	150 000,00 €	0,77%	150 000,00 €	0,65%	- €
DMOSG (exploitation des installations thermiques des batiments départementaux)	80 101,31 €	0,41%	81 145,11 €	0,35%	1 043,80 €
SPORTS	45 369,39 €	0,23%	63 389,99 €	0,27%	18 020,60 €
ENVIRONNEMENT ET BIODIVERSITE	87 096,64 €	0,45%	54 694,17 €	0,24%	- 32 402,47 €
AGRICULTURE	155 190,00 €	0,80%	52 880,00 €	0,23%	- 102 310,00 €
PATRIMOINE CULTUREL	44 778,28 €	0,23%	52 878,13 €	0,23%	8 099,85 €
PLAN SANTE	10 000,00 €	0,05%	35 000,00 €	0,15%	25 000,00 €
ARCHIVES	39 765,47 €	0,20%	32 659,56 €	0,14%	- 7 105,91 €
ECHANGES AMIABLES	20 337,00 €	0,10%	24 392,00 €	0,11%	4 055,00 €
LECTURE PUBLIQUE	31 683,88 €	0,16%	23 541,50 €	0,10%	- 8 142,38 €
LOGISTIQUE	79 013,95 €	0,41%	19 684,98 €	0,08%	- 59 328,97 €
SYNDICAT MIXTE AERODROME	31 950,04 €	0,16%	12 791,36 €	0,06%	- 19 158,68 €
AMENAGEMENT RURAL (salles de loisirs)	11 382,80 €	0,06%	9 574,17 €	0,04%	- 1 808,63 €
SYNDICAT MIXTE DE LA FOT	9 717,38 €	0,05%	2 942,00 €	0,01%	- 6 775,38 €
MARCHES PUBLICS (annonces et insertion)	7 340,08 €	0,04%	2 649,60 €	0,01%	- 4 690,48 €
PMI	- €	0,00%	2 400,00 €	0,01%	2 400,00 €
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT (TRAVAUX + SUBVENTIONS VERSEES)	19 503 378,71 €	100,00%	23 205 493,43 €	100,00%	3 702 114,72 €

- le **remboursement du capital des emprunts s'est élevé à 11 695 863,07 € en 2022** (chapitre 16), un montant en légère diminution donc par rapport aux 11 842 890,88 € remboursés en 2021.

Enfin, **les opérations financières** réalisées en 2022 ont été relativement stables par rapport au niveau observé en 2021. Ces opérations financières s'élèvent en effet à **400 526,52 €** en 2022, contre 420 169,45 € en 2021. Nous retrouvons principalement l'écriture d'apurement du compte 1069 du Département (ce dernier n'étant pas repris dans le cadre du nouveau référentiel M57 qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023) qui présentait en début d'année 2021, un solde débiteur de 653 298,42 € (apurement sur deux exercices : la moitié en 2021 et l'autre moitié en 2022, à hauteur de 326 649,21 € à chaque fois). Nous retrouvons les prêts accordés par le Département au personnel et aux étudiants pour un montant de 16 130,31 € ainsi que le versement du solde de l'avance remboursable à Creuse Grand Sud dans le cadre du financement du jalon 1 du déploiement de la fibre optique sur le territoire creusois pour 56 947 €, soit un total de dépenses de 73 877,31 € au chapitre 27.

Pour information, les dépenses d'ordre de la section d'investissement se sont élevées à 4 721 182,73 € en 2022. Nous retrouvons notamment les écritures d'intégration patrimoniale (frais d'études, frais d'insertion) au chapitre 041 pour un montant de 944 449,23 €, mais aussi des écritures relatives aux travaux en régie ou à l'amortissement des subventions d'investissement transférables au chapitre 040 pour un montant total de 3 776 733,50 €.

L'ensemble des dépenses d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui nous permet d'observer que **le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement est de 53,62 % en 2022** :

Dépenses d'investissement	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 650,00 €	326 649,21 €	100,00%
16 : emprunts	35 760 000,00 €	11 695 863,07 €	32,71%
20 : immobilisations incorporelles	2 313 726,97 €	1 449 453,16 €	62,65%
204 : subventions d'équipement versées	6 224 923,00 €	4 713 736,02 €	75,72%
21 : immobilisations corporelles	5 879 025,98 €	3 877 419,40 €	65,95%
23 : immobilisations en cours	15 224 500,00 €	13 164 884,85 €	86,47%
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	
27 : autres immobilisations financières	105 948,00 €	73 877,31 €	69,73%
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	0,00%
Sous total dépenses réelles	65 835 773,95 €	35 301 883,02 €	53,62%
040 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	3 776 733,50 €	80,10%
041 : opérations patrimoniales	1 623 124,00 €	944 449,23 €	58,19%
020 : dépenses imprévues	1 838 924,81 €	- €	0,00%
001 : Résultat antérieur reporté	7 538 025,24 €	- €	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	81 550 922,00 €	40 023 065,75 €	49,08%

Commentaire : le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement, plus bas que d'habitude, s'explique par le fait que des crédits budgétaires avaient été intégrés en DM n° 1 au chapitre 16 afin de lancer des opérations de refinancement de la dette du Conseil départemental sur l'exercice 2022. Dans le contexte de remontée importante des taux que nous avons connu, ces opérations de refinancement n'ont pas pu aboutir en 2022. **En mettant de coté les crédits relatifs aux opérations de refinancement de dette, nous observons bien que le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement s'établit à 84,38 % en 2022** comme récapitulé dans le tableau ci-après.

Le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement (hors opérations de refinancement de la dette) est donc en progression en 2022 puisqu'il était de 78,64 % en 2021.

Dépenses d'investissement	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 650,00 €	326 649,21 €	100,00%
16 : emprunts	11 760 000,00 €	11 695 863,07 €	99,45%
20 : immobilisations incorporelles	2 313 726,97 €	1 449 453,16 €	62,65%
204 : subventions d'équipement versées	6 224 923,00 €	4 713 736,02 €	75,72%
21 : immobilisations corporelles	5 879 025,98 €	3 877 419,40 €	65,95%
23 : immobilisations en cours	15 224 500,00 €	13 164 884,85 €	86,47%
26 : participations et créances rattachées	- €	- €	
27 : autres immobilisations financières	105 948,00 €	73 877,31 €	69,73%
45421 : opérations de remembrement	1 000,00 €	- €	0,00%
Sous total dépenses réelles	41 835 773,95 €	35 301 883,02 €	84,38%
040 : opérations d'ordre	4 715 074,00 €	3 776 733,50 €	80,10%
041 : opérations patrimoniales	1 623 124,00 €	944 449,23 €	58,19%
020 : dépenses imprévues	1 838 924,81 €	- €	0,00%
001 : Résultat antérieur reporté	7 538 025,24 €	- €	/
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	57 550 922,00 €	40 023 065,75 €	69,54%

A noter également que s'agissant plus spécifiquement des dépenses d'équipement, c'est-à-dire les dépenses des chapitres 20, 204, 21 et 23 (investissements directs et indirects du Département), le taux de réalisation s'élève à **78,29 %** en 2022 comme indiqué dans le tableau ci-après et traduit une progression importante par rapport à 2021 où le taux de réalisation n'était que de 69,90 % :

Dépenses d'investissement	Prévisions 2021 (BP + DM)	Réalisé 2021	% réalisé	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
20 : immobilisations incorporelles	1 806 808,40 €	989 548,79 €	54,77%	2 313 726,97 €	1 449 453,16 €	62,65%
204 : subventions d'équipement versées	6 836 546,00 €	3 511 035,40 €	51,36%	6 224 923,00 €	4 713 736,02 €	75,72%
21 : immobilisations corporelles	5 537 542,60 €	3 308 367,26 €	59,74%	5 879 025,98 €	3 877 419,40 €	65,95%
23 : immobilisations en cours	13 720 878,00 €	11 694 427,26 €	85,23%	15 224 500,00 €	13 164 884,85 €	86,47%
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	27 901 775,00 €	19 503 378,71 €	69,90%	29 642 175,95 €	23 205 493,43 €	78,29%

Enfin, le tableau suivant permet de constater l'évolution des dépenses d'investissement entre 2021 et 2022, tous chapitres budgétaires confondus :

Dépenses d'investissement	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Ecart en €	% évolution
10 : dotations, fonds divers et réserves	326 649,21 €	326 649,21 €	- €	0,00%
16 : emprunts	11 842 890,88 €	11 695 863,07 €	- 147 027,81 €	-1,24%
20 : immobilisations incorporelles	989 548,79 €	1 449 453,16 €	459 904,37 €	46,48%
204 : subventions d'équipement versées	3 511 035,40 €	4 713 736,02 €	1 202 700,62 €	34,25%
21 : immobilisations corporelles	3 308 367,26 €	3 877 419,40 €	569 052,14 €	17,20%
23 : immobilisations en cours	11 694 427,26 €	13 164 884,85 €	1 470 457,59 €	12,57%
26 : participations et créances rattachées	60 000,00 €	- €	- 60 000,00 €	-100,00%
27 : autres immobilisations financières	33 520,24 €	73 877,31 €	40 357,07 €	120,40%
45421 : opérations de remembrement	- €	- €	- €	
Sous total dépenses réelles	31 766 439,04 €	35 301 883,02 €	3 535 443,98 €	11,13%
040 : opérations d'ordre	4 608 232,27 €	3 776 733,50 €	- 831 498,77 €	-18,04%
041 : opérations patrimoniales	2 965 784,98 €	944 449,23 €	- 2 021 335,75 €	-68,16%
020 : dépenses imprévues	- €	- €	- €	
001 : Résultat antérieur reporté	- €	- €	- €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	39 340 456,29 €	40 023 065,75 €	682 609,46 €	1,74%

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **21 962 031,59 €** en 2022, soit une progression de **28,26 %** par rapport à 2021 où elles s'élevaient à 17 122 862,03 €. Cette augmentation de plus de 4,8 M€ s'explique avant tout par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2021 à la section d'investissement pour couvrir ses besoins de financement en 2022 (via l'émission d'un titre de recettes au compte 1068). Cette procédure n'était pas utilisée auparavant par la collectivité.

Les principaux mouvements que nous pouvons mentionner au titre de l'année 2022 sont les suivants :

- les recettes financières s'élèvent à **10 525 740,14 €**, parmi lesquelles nous retrouvons :

- * 2 400 152,62 € au titre du fonds de compensation de la TVA,
- * 122 314,88 € au titre des remboursements de prêts et avances accordés par le département aux collectivités, aux groupements, au personnel ainsi qu'aux étudiants ,
- * 3 272,64 € au titre d'écritures comptables d'annulation de mandats émis sur des exercices antérieurs à 2022,
- * 8 000 000 € au titre de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2021 pour couvrir les besoins de financement de la section d'investissement en 2022 (via l'émission d'un titre de recettes au compte 1068).

- les subventions d'investissement s'élèvent à **2 436 291,45 €** (contre 4 644 857,24 € en 2021 et 4 287 346,82 € en 2020) parmi lesquelles nous retrouvons notamment :

- * 729 274 € de dotation départementale d'équipement des collèges,
- * 721 521 € de produit des amendes des radars automatiques et de police,
- * 921 014,07 € de dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) : cette recette est en forte baisse en 2022 par rapport aux années précédentes (2,9 M€ de DSID encaissés en 2021, 2,2 M€ perçus en 2020 ou encore 3 M€ encaissés en 2019) puisque la part "péréquation" (forfaitaire) a été supprimée, ce qui prive notre département d'une recette "garantie" de plus de 2 millions d'euros. Désormais, la DSID est exclusivement composée d'une part "projets" et les encaissements dont bénéficie notre département dépendent donc de l'avancement des différents projets subventionnés.

Nous avons ainsi perçu en 2022 :

- un acompte de 725 434,66 € au titre des travaux de calibrage et de renforcement de la route départementale n° 990 entre la commune de Chénéraillles et la route départementale n° 53 sur les territoires des communes de Chénéraillles et de Cressat,
- un acompte de 133 129,91 € pour les travaux de renforcement structurel de la route départementale n° 941 entre la commune de Banize et de Saint-Michel-de-Veisse,
- un acompte de 62 449,50 € pour les travaux de réfection du Pont de Crozant,
- * les autres subventions perçues en 2022, pour un montant total de 64 482,38 €, proviennent des différents partenaires institutionnels du département (Europe, État ou encore Région).

Le complément provient de la souscription de deux emprunts pour un total de **9 M€**, en forte diminution donc par rapport aux enveloppes d'emprunt mobilisées les années précédentes (13,5 M€ en 2018 et en 2019, 12,5 M€ en 2020 et 10 M€ en 2021).

À noter également que les conditions d'emprunt obtenues par le département en 2022 demeurent très favorables. Nous avons en effet anticipé en lançant la consultation bancaire dès le mois de février 2022, ce qui nous a permis de souscrire deux emprunts à taux fixe, sur des durées de quinze et vingt ans, avec des taux allant de 1,20 % à 1,34 %, loin donc des conditions proposées à partir du second semestre de l'année 2022 (taux d'intérêts à nouveau supérieur à 3 % voire même 3,5 %).

Pour information, les recettes d'ordre de la section d'investissement se sont élevées à 11 898 464,03 € en 2022. Nous retrouvons les écritures d'intégration patrimoniale (frais d'études et d'insertion, récupérations d'avances forfaitaires dans le cadre des marchés publics de travaux) pour un montant de 944 449,23 € au chapitre 041, mais aussi les écritures relatives à l'amortissement des immobilisations du Conseil départemental (chapitre 040 dont le total s'élève à 10 954 014,80 €).

L'ensemble des recettes d'investissement sont récapitulées dans le tableau ci-après, qui nous permet bien de constater **un taux de réalisation de 54,78 % s'agissant des recettes réelles d'investissement en 2022** :

Recettes d'investissement	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 400 152,00 €	2 400 152,62 €	100,00%
13 : subventions d'investissement	4 340 287,00 €	2 436 291,45 €	56,13%
16 : emprunts	25 259 993,00 €	9 000 000,00 €	35,63%
20 : immobilisations incorporelles	- €	- €	
204 : subventions d'équipement versées	3 272,00 €	3 272,64 €	100,02%
1068 : Affectation du résultat	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	100,00%
23 : immobilisations en cours	- €	- €	
27 : autres immobilisations financières	87 299,00 €	122 314,88 €	140,11%
Sous total recettes réelles d'investissement	40 091 003,00 €	21 962 031,59 €	54,78%
024 : produits des cessions d'immobilisations	93 533,00 €	- €	0,00%
040 : opérations d'ordre	11 330 000,00 €	10 954 014,80 €	96,68%
041 : opérations patrimoniales	1 623 124,00 €	944 449,23 €	58,19%
021 : virement de la section de fonctionnement	28 413 262,00 €	- €	0,00%
001 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	81 550 922,00 €	33 860 495,62 €	41,52%

Commentaire : le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement, plus bas que d'habitude, s'explique par le fait que des crédits budgétaires avaient été intégrés en DM n° 1 au chapitre 16 afin de lancer des opérations de refinancement de la dette du Conseil départemental sur l'exercice 2022. Dans le contexte de remontée importante des taux que nous avons connu, ces opérations de refinancement n'ont pas pu aboutir en 2022.

En mettant de côté les crédits relatifs aux opérations de refinancement de dette, nous observons bien que le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement s'établit à 92,16 % en 2022 comme récapitulé dans le tableau ci-après :

Recettes d'investissement	Prévisions 2022 (BP + DM)	Réalisé 2022	% réalisé
10 : dotations, fonds divers et réserves	2 400 152,00 €	2 400 152,62 €	100,00%
13 : subventions d'investissement	4 340 287,00 €	2 436 291,45 €	56,13%
16 : emprunts	9 000 000,00 €	9 000 000,00 €	100,00%
20 : immobilisations incorporelles	- €	- €	
204 : subventions d'équipement versées	3 272,00 €	3 272,64 €	100,02%
1068 : Affectation du résultat	8 000 000,00 €	8 000 000,00 €	100,00%
23 : immobilisations en cours	- €	- €	
27 : autres immobilisations financières	87 299,00 €	122 314,88 €	140,11%
Sous total recettes réelles d'investissement	23 831 010,00 €	21 962 031,59 €	92,16%
024 : produits des cessions d'immobilisations	93 533,00 €	- €	0,00%
040 : opérations d'ordre	11 330 000,00 €	10 954 014,80 €	96,68%
041 : opérations patrimoniales	1 623 124,00 €	944 449,23 €	58,19%
021 : virement de la section de fonctionnement	28 413 262,00 €	- €	0,00%
001 : reprise du résultat antérieur	- €	- €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	65 290 929,00 €	33 860 495,62 €	51,86%

Le tableau ci-après permet d'observer l'évolution du poids de chacune des recettes au sein de la masse globale des recettes réelles d'investissement entre 2021 et 2022 :

	2021		2022	
	Montant	Poids en %	Montant	Poids en %
FCTVA	2 143 535,43 €	12,52%	2 400 152,62 €	10,93%
Remboursement des prêts et avances octroyés par le Département à des tiers	151 492,19 €	0,88%	122 314,88 €	0,56%
Annulations de mandats sur exercices antérieurs / avoirs sur marchés publics	182 977,17 €	1,07%	3 272,64 €	0,01%
SOUS TOTAL RECETTES FINANCIERES	2 478 004,79 €	14,47%	2 525 740,14 €	11,50%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	729 274,00 €	4,26%	729 274,00 €	3,32%
Produit des amendes des radars automatiques et de police	720 507,00 €	4,21%	721 521,00 €	3,29%
DSID	2 985 141,98 €	17,43%	921 014,07 €	4,19%
Autres subventions d'équipement (Etat, Europe, Région)	209 934,26 €	1,23%	64 482,38 €	0,29%
SOUS TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 644 857,24 €	27,13%	2 436 291,45 €	11,09%
Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement	- €		8 000 000,00 €	36,43%
EMPRUNTS contractés	10 000 000,00 €	58,40%	9 000 000,00 €	40,98%
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	17 122 862,03 €	100,00%	21 962 031,59 €	100,00%

Il est intéressant de noter que le poids des subventions diminue nettement à l'intérieur des recettes réelles d'investissement, suite à la réforme de la DSID (suppression de la part "péréquation", qui était garantie chaque année). De même, le poids des emprunts diminue également en raison d'un moindre recours (- 1 M€ entre 2021 et 2022) mais aussi car le Département s'appuie désormais sur la mobilisation d'une partie de son excédent de fonctionnement pour financer ses investissements.

3ème PARTIE : LA PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : APPROCHE OPÉRATIONNELLE PAR FONCTION BUDGÉTAIRE

Il s'agit ici de présenter brièvement les principales réalisations de l'exercice 2022, présentées par fonction budgétaire, en section de fonctionnement puis en section d'investissement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses et les recettes de fonctionnement de l'exercice 2022 déclinées par fonction budgétaires sont récapitulées dans le tableau ci-après. Il est précisé que les dépenses de personnel sont ventilées et intégrées dans chacune des fonctions budgétaires ci-après :

FONCTIONNEMENT	DÉPENSES 2022	RECETTES 2022
93 – Opérations ventilées		
Chapitre 930 : Services généraux	13 423 898,95 €	1 157 383,31 €
Chapitre 931 : Sécurité	6 659 523,43 €	52 778,25 €
Chapitre 932 : Enseignement	8 041 226,66 €	501 005,94 €
Chapitre 933 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	6 663 831,76 €	461 938,33 €
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 273 395,72 €	219 383,81 €
Chapitre 935 : Action sociale (hors RMI et RSA)	56 055 036,77 €	6 291 286,90 €
Chapitre 935-4 : Revenu minimum d'insertion	-	-
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	33 388 064,82 €	19 389 720,06 €
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active	19 735 317,99 €	1 291 845,71 €
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	18 391 291,66 €	1 340 409,77 €
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	907 755,02 €	268 451,05 €
Chapitre 938 : Transports	3 967 821,00 €	-
Chapitre 939 : Développement	3 227 302,66 €	497 129,38 €

94 – Opérations non ventilées		
Chapitre 940 : Impositions directes	-	7 327 976,00 €
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	818 753,00 €	98 466 924,83 €
Chapitre 942 : Dotations et participations	-	58 849 081,49 €
Chapitre 943 : Opérations financières	1 447 736,94 €	100 422,44 €
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement groupes d'élus	94 705,96 €	-
Chapitre 945 : Provisions et autres opérations mixtes	83 619,36 €	-
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	10 954 014,80 €	3 776 733,50 €
Chapitre 947 : Opérations ordre intérieur de la section	-	-
95 – Opérations sans réalisation		
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	-	-
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	-	-
TOTAL	185 133 296,50 €	199 992 470,77 €

Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022		Volume sur le total des recettes en %	Volume sur le total des recettes réelles en %
Services généraux	1 157 383,31 €	0,58%	0,59%
Sécurité (dont SDIS)	52 778,25 €	0,03%	0,03%
Enseignement	501 005,94 €	0,25%	0,26%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	461 938,33 €	0,23%	0,24%
Prévention médico-sociale	219 383,81 €	0,11%	0,11%
Action sociale (dont APA et RSA)	26 972 852,67 €	13,49%	13,75%
Réseaux et infrastructures	1 340 409,77 €	0,67%	0,68%
Aménagement et environnement	268 451,05 €	0,13%	0,14%
Transports	- €	0,00%	0,00%
Développement	497 129,38 €	0,25%	0,25%
Impositions directes	7 327 976,00 €	3,66%	3,73%
Autres impôts et taxes	98 466 924,83 €	49,24%	50,18%
Dotations et participations	58 849 081,49 €	29,43%	29,99%
Opérations financières	100 422,44 €	0,05%	0,05%
Provisions et autres opérations mixtes	- €	0,00%	0,00%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	196 215 737,27 €	98,11%	100,00%
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements, travaux en régie...)</i>	3 776 733,50 €	1,89%	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022	199 992 470,77 €	100,00%	

Sans surprise, les recettes des chapitres par fonction **940** (impositions directes), **941** (autres impôts et taxes) et **942** (dotations et participations) constituent les principales enveloppes de ressources du Département en 2021. Les trois additionnées représentent **82,33 %** des recettes de fonctionnement 2022 du Département (en incluant les recettes d'ordre de la section de fonctionnement) et même **83,91 %** des recettes si l'on ne prend en compte uniquement que les recettes réelles de fonctionnement.

Pour rappel, nous retrouvons au sein du chapitre 940 "impositions directes" les recettes issues de la CVAE (3,2 M€), des IFR (0,734 M€), du FNGIR (3 M€), du fonds de péréquation de la CVAE (0,385 M€) et des rôles supplémentaires (6 553 €).

Au sein du chapitre 941 "autres impôts et taxes" figurent l'ensemble des autres recettes fiscales perçues par le département : DMTO (12,4 M€) et fonds globalisé de péréquation des DMTO (12,8 M€), taxe d'aménagement (1,1 M€), TSCA (28,1 M€), taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (2 M€), TICPE (10,6 M€), taxe additionnelle à la taxe de séjour (19 340,63 €), la fraction de TVA de droit commun qui se substitue à la taxe foncière sur les propriétés bâties (30,3 M€) et la fraction complémentaire de TVA dont bénéficient les départements les plus fragiles (1,2 M€).

Enfin, nous retrouvons au sein du chapitre 942 l'ensemble des dotations et participations versées par le département en 2022 : la DGF (44 M€), le DCP (6,7 M€), la DCRTP (3,3 M€), les allocations compensatrices (1,8 M€), la DGD (1,8 M€), le FMDI (0,8 M€) ou encore le FCTVA perçu au titre des dépenses d'entretien réalisées en 2021 (0,2 M€).

A noter également que les recettes rattachées à l'action sociale représentent un peu plus de **13 %** des recettes de fonctionnement perçues par le Département en 2022. Nous y trouvons essentiellement les dotations versées par la CNSA pour le financement de l'APA (17,3 M€), de la PCH (1,7 M€), de la MDPH (0,4 M€), pour le financement de la mise en œuvre de l'avenant 43 (1 M€), de la dotation qualité dans les SAAD (0,6 M€) ou encore la compensation versée dans le cadre des revalorisations salariales introduites par le Ségur de la santé (0,4 M€). Les autres recettes de fonctionnement rattachées aux diverses fonctions budgétaires sont peu significatives et représentent toutes moins de 1 % des recettes de fonctionnement perçues en 2022 par le département.

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022		Volume sur le total des dépenses en %	Volume sur le total des dépenses réelles en %
Services généraux	13 423 898,95 €	7,25%	7,71%
Sécurité (dont SDIS)	6 659 523,43 €	3,60%	3,82%
Enseignement	8 041 226,66 €	4,34%	4,62%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	6 663 831,76 €	3,60%	3,83%
Prévention médico-sociale	1 273 395,72 €	0,69%	0,73%
Action sociale (dont APA et RSA)	109 178 419,58 €	58,97%	62,68%
Réseaux et infrastructures	18 391 291,66 €	9,93%	10,56%
Aménagement et environnement	907 755,02 €	0,49%	0,52%
Transports	3 967 821,00 €	2,14%	2,28%
Développement	3 227 302,66 €	1,74%	1,85%
Autres impôts et taxes (contribution du Département au fonds globalisé de péréquation des DMTO)	818 753,00 €	0,44%	0,47%
Opérations financières (dont intérêts de la dette)	1 447 736,94 €	0,78%	0,83%
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	94 705,96 €	0,05%	0,05%
Provisions et autres opérations mixtes	83 619,36 €	0,05%	0,05%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	174 179 281,70 €	94,08%	100,00%
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements)</i>	<i>10 954 014,80 €</i>	<i>5,92%</i>	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	185 133 296,50 €	100,00%	

Le tableau ci-dessus est la traduction parfaite du rôle central que joue le département pour répondre de manière solidaire et efficace à la demande de proximité et de lien social qu'expriment nos concitoyens. Les dépenses en matière d'action sociale constituent en effet, et de très loin, la première enveloppe des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022 : elles représentent **58,97 %** du total des dépenses de fonctionnement (en incluant les opérations d'ordre) et même **62,68 %** des dépenses de fonctionnement mandatées en 2022 quand on ne prend en compte que les écritures réelles.

Elles s'élèvent ainsi à plus de 109,1 M€. Outre les dépenses de personnel rattachées à la fonction budgétaire numéro 5, nous retrouvons notamment à l'intérieur de cette enveloppe les dépenses relatives à l'Action sociale: l'APA (31,8 M€), le RSA (15,9 M€) et la PCH (4,1 M€).

Nous retrouvons aussi les dépenses relatives au financement du CDEF (2,6 M€) ou encore les frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil (26,2 M€).

Viennent ensuite, assez nettement derrière, les dépenses relatives à la fonction 6 "réseaux et infrastructures" qui représentent environ **10 %** des dépenses de fonctionnement 2022 (18,4 M€), les dépenses relatives à la fonction 0 "services généraux" qui représentent un peu plus de **7 %** des dépenses de fonctionnement 2022 (13,4 M€), les dépenses relatives à la fonction 2 "enseignement" qui représentent **entre 4 % et 5 %** des dépenses de fonctionnement 2022 (8 M€), puis les dépenses relatives aux fonctions 3 "culture, jeunesse, sports et loisirs" et 1 "sécurité", qui représentent chacune **entre 3 % et 4 %** des dépenses de fonctionnement réalisées en 2022.

Toutes les autres dépenses sont peu significatives en volume puisqu'elles représentent chacune moins de 3 % des dépenses de fonctionnement réalisées au cours de l'année 2022.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses et les recettes d'investissement de l'exercice 2022 déclinées par fonction budgétaires sont récapitulées dans le tableau ci-après :

INVESTISSEMENT	DÉPENSES 2022	RECETTES 2022
90 – Équipements départementaux		
Chapitre 900 : Services généraux	2 135 459,93 €	-
Chapitre 901 : Sécurité	-	-
Chapitre 902 : Enseignement	4 382 997,25 €	741 710,32 €
Chapitre 903 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	593 925,55 €	17 487,50 €
Chapitre 904 : Prévention médico-sociale	-	-
Chapitre 905 : Action sociale (hors RMI et RSA)	89 833,92 €	-
Chapitre 905-4 : Revenu minimum d'insertion	-	-
Chapitre 905-6 : Revenu de solidarité active	-	-
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	11 146 449,00 €	721 521,00 €
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	113 644,52 €	34 558,56 €
Chapitre 908 : Transports	-	-
Chapitre 909 : Développement	29 447,24 €	-
91 – Équipements non départementaux		
Chapitre 910 : Services généraux	-	-
Chapitre 911 : Sécurité	550 000,00 €	-
Chapitre 912 : Enseignement	21 200,11 €	-
Chapitre 913 : Culture, jeunesse, sports et loisirs	310 888,65 €	-
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	35 000,00 €	-
Chapitre 915 : Action sociale (hors RMI et RSA)	150 000,00 €	-
Chapitre 915-4 : Revenu minimum d'insertion	-	-
Chapitre 915-6 : Revenu de solidarité active	200 418,43 €	-
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	1 408 525,33 €	-
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	74 763,47 €	-
Chapitre 918 : Transports	-	-
Chapitre 919 : Développement	1 962 940,03 €	3 272,64 €
92 – Opérations non ventilées		
Chapitre 921 : Taxes non affectées	-	-
Chapitre 922 : Dotations et participations	-	3 321 166,69 €
Chapitre 923 : Dettes et autres opérations financières	12 096 389,59 €	17 122 314,88 €
Chapitre 924 : Opérations pour compte de tiers	-	-
Chapitre 925 : Opérations patrimoniales	944 449,23 €	944 449,23 €
Chapitre 926 : Transferts entre les sections	3 776 733,50 €	10 954 014,80 €
95 – Opérations sans réalisation		
Chapitre 950 : Dépenses imprévues	-	-
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-	-
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-	-
TOTAL	40 023 065,75 €	33 860 495,62 €

Les dépenses d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022		Volume sur le total des dépenses en %	Volume sur le total des dépenses réelles en %
Services généraux	2 135 459,93 €	5,34%	6,05%
Sécurité (dont SDIS)	550 000,00 €	1,37%	1,56%
Enseignement	4 404 197,36 €	11,00%	12,48%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	904 814,20 €	2,26%	2,56%
Prévention médico-sociale	35 000,00 €	0,09%	0,10%
Action sociale (dont APA et RSA)	440 252,35 €	1,10%	1,25%
Réseaux et infrastructures	12 554 974,33 €	31,37%	35,56%
Aménagement et environnement	188 407,99 €	0,47%	0,53%
Transports	- €	0,00%	0,00%
Développement	1 992 387,27 €	4,98%	5,64%
Dettes et autres opérations financières	12 096 389,59 €	30,22%	34,27%
SOUS TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	35 301 883,02 €	88,20%	100,00%
<i>Opérations patrimoniales</i>	944 449,23 €	2,36%	
<i>Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements, travaux en régie...)</i>	3 776 733,50 €	9,44%	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022	40 023 065,75 €	100%	

S'agissant des dépenses d'investissement réalisées en 2022, le premier constat est que les écritures réelles représentent 88,20 % contre 11,80 % pour les opérations d'ordre (intégrations patrimoniales, travaux en régie, amortissements des subventions d'équipement transférables).

Parmi les dépenses réelles d'investissement réalisées au cours de l'année 2022, nous observons que trois enveloppes représentent à elles seules 82,31 % du total : il s'agit des dépenses rattachées à la fonction 6 "réseaux et infrastructures", à la fonction 2 "enseignement" et au chapitre 923 "dettes et autres opérations financières".

Au sein des dépenses relatives à la fonction 6 "réseaux et infrastructures" qui s'élèvent à 12,5 M€ en 2022, nous retrouvons notamment les 9,2 M€ de travaux réalisés sur les routes mais aussi des travaux réalisés sur les UTT et les centres d'exploitation (748 684,10 €), les dépenses relatives au numérique pour 635 448,68 € (DORSAL, SDEC, pylônes), les subventions versées aux collectivités en matière d'eau et d'assainissement (0,8 M€) ou encore les acquisitions du PARC (matériel de transport, matériel et outillage technique) pour 1,2 M€.

Au sein du chapitre 923 "dettes et autres opérations financières" dont les dépenses s'élèvent à 12,1 M€ en 2022, nous retrouvons essentiellement le remboursement du capital des emprunts (11,7 M€) et l'apurement du compte 1069 avant la migration vers le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023 (326 649,21 €).

La troisième enveloppe d'investissements la plus significative en 2022 est celle relative à la fonction 2 "enseignement" (4,4 M€, soit 12,48 % des dépenses réelles d'investissement). Nous y trouvons les travaux réalisés dans les collèges et les cités mixtes d'Aubusson et de La Souterraine (3,6 M€ environ), les dépenses en matière d'informatique dans les collèges (294 732,98 €) ou encore les dépenses relatives à l'acquisition de mobilier ou de matériel de cuisine pour les collèges (500 541,22 €).

Viennent ensuite les dépenses relatives à la fonction 0 "services généraux" qui s'élèvent à un peu plus de 2,1 M€ (dont 1 652 530,43 € de dépenses en matière informatique et liées à la transformation numérique du département mais aussi 320 213,73 € de travaux sur les bâtiments relevant de cette fonction) et les dépenses rattachées à la fonction 9 "développement" qui s'élèvent à quasiment 2 M€ (dont un peu plus de 1,9 M€ de dépenses relatives aux solidarités territoriales : contrats Boost'Ter, Boost'Comm'Unes, autres aides à l'investissement).

Les dépenses rattachées aux autres fonctions budgétaires sont moins significatives, chacune représentant moins de 3 % du total des dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2022.

Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022		Volume sur le total des recettes en %	Volume sur le total des recettes réelles en %
Services généraux	- €	0,00%	0,00%
Sécurité (dont SDIS)	- €	0,00%	0,00%
Enseignement	741 710,32 €	2,19%	3,38%
Culture, jeunesse, sports et loisirs	17 487,50 €	0,05%	0,08%
Prévention médico-sociale	- €	0,00%	0,00%
Action sociale (dont APA et RSA)	- €	0,00%	0,00%
Réseaux et infrastructures	721 521,00 €	2,13%	3,29%
Aménagement et environnement	34 558,56 €	0,10%	0,16%
Transports	- €	0,00%	0,00%
Développement	3 272,64 €	0,01%	0,01%
Dotations et participations (FCTVA, DSID)	3 321 166,69 €	9,81%	15,12%
Dettes et autres opérations (yc/ 1068)	17 122 314,88 €	50,57%	77,96%
SOUS TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	21 962 031,59 €	64,86%	100,00%
Opérations patrimoniales	944 449,23 €	2,79%	
Transferts entre les sections (opérations d'ordre, dont amortissements)	10 954 014,80 €	32,35%	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022	33 860 495,62 €	100,00%	

Le premier commentaire est que les opérations d'ordre (amortissements des immobilisations, intégrations patrimoniales) représentent plus d'un tiers des recettes de la section d'investissement en 2022 : 35,14 %, contre 64,86 % pour les opérations réelles.

Le second élément notable à mentionner est, sans surprise, les recettes issues des chapitres 923 "dettes et autres opérations" et 922 "dotations et participations" représentent à elles seules **93,09 %** des recettes réelles d'investissement encaissées en 2022. Nous y retrouvons notamment l'emprunt réalisé à hauteur de 9 M€ l'an dernier, mais aussi le FCTVA encaissé sur les dépenses d'équipement réalisées en 2021 (2,4 M€), l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement constaté fin 2021 pour couvrir les besoins de la section d'investissement en 2022 (8 M€) ou encore la DSID encaissée par le département sur l'exercice 2022 (0,9 M€, uniquement pour la part "projets" désormais).

Pour information enfin, les recettes d'investissement issues des fonctions 6 "réseaux et infrastructures" et 2 "enseignement" représentent à elles deux **6,66 %** des recettes réelles d'investissement perçues en 2022 par le département. Nous y trouvons en effet le produit des amendes de radars automatiques et des amendes de police (721 521 € rattachés à la fonction 6) et la dotation départementale d'équipement des collèges (729 274 € rattachés à la fonction 2).

Les autres recettes sont peu significatives, chacune représentant moins de 1 % des recettes réelles d'investissement perçues en 2022 par le Conseil départemental.